INTERFACE

DÉC. 20

32

REVUE ÉDITÉE PAR LA FAI

DOSSIER PAV PRAILLE ACACIAS VERNETS

L'ESPOIR D'UNE VI(LL)E NOUVELLE

Au moment où ces lignes seront couchées sur papier par la magie des rotatives, une année se sera écoulée depuis qu'un être vivant nanoscopique et nuisible aura transité d'un animal à *Homo sapiens*. Alors que la ville chinoise de Wuhan nous était encore inconnue il y a peu, elle est désormais le symbole d'une mutation qui a changé le monde.
La pandémie a touché toutes les professions du bâtiment et des infrastructures, initiant peut-être une forme d'électrochoc quant à notre présence sur le *small world* que nous colonisons sans modération. Cette remise en question, augurant de nouvelles bases de réflexion, a quasiment coïncidé avec le moratoire instauré sur la densification accrue de la cinquième zone qui a brusquement affecté les mandataires. En écho à la propagation virale, le fait d'introduire un peu de sagesse — *sapienza* — dans le désir de conquête d'espaces et de paysages parfois rares est peut-être arrivé à point nommé.
L'année qui s'achève renvoie également au quinzième anniversaire de la naissance du PAV. En effet, c'est en 2005 que la section genevoise de la Fédération des architectes suisses (FAS) lançait un concours international d'idées au titre évocateur : « Genève 2020 ». Comme dans les meilleurs romans d'anticipation d'Orwell à Herbert, il y a l'instant t où le temps de la fiction rencontre celui de l'actualité. Aujourd'hui, en 2020, on aurait imaginé pouvoir tirer un premier bilan de ces futurs quartiers constituant la constellation « Praille – Acacias – Vernets ». Ce n'est toutefois pas encore le cas. Le cahier thématique de ce numéro d'*Interface* montre qu'il est opportun de se poser des questions de fond avec l'espoir de voir surgir une ville nouvelle qui aura pris la mesure de ces quinze années passées et sera, on l'espère, à l'image d'une société avancée.
Enfin, la pause parfois forcée a permis à la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI) de concevoir un nouveau graphisme pour *Interface*, offrant à la revue de notre association faîtière un second souffle fait de rigueur et de fraîcheur, en accord avec cette période particulière où une approche réflexive peut redevenir une aspiration partagée par toutes et tous.

PHILIPPE MEIER
PRÉSIDENT DE LA FAI

PHILIPPE MEIER
ARCHITECTE EPFL FAS SIA,
PRÉSIDENT DE LA FAI,
PROFESSEUR HEPIA
© federal.li

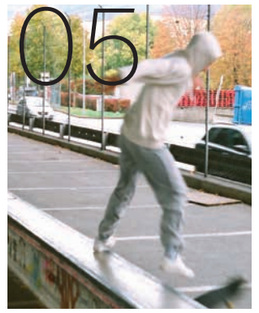

PROXIMITÉS. Entre rapprochement et éloignement, comment mesurer son rapport à l'autre dans la ville de demain ?

UNE UTOPIE MANHATTANIENNE. Dans l'élaboration de son développement, le futur PAV peut-il s'inspirer de près ou loin de la fantasmagorique figure urbaine qu'est le *Downtown* new-yorkais?

04 DOSSIER
05 > *Proximités* par Jean-Paul Jaccaud
10 > *Entre utopie manhattanienne et réalisme genevois : le secteur Grosselin* par Philippe Meier
17 > *La nécessité du vide, politiques de bienveillance* par Daniel Zamarbide
20 > *Sensibilités urbaines* par Patrick Longchamp
24 > Entretien avec Robert Cramer, président de la Fondation PAV

28 BRÈVES
> FAI > FAI/CAU > AGA > FAS > SIA > AGG

30 > LIRE *Fructus*
> VOIR *Une culture de l'architecture*

31 FOCUS
> *Débattre et construire*

Éditeur : FAI Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève c/o FER Genève
Rue de St-Jean 98
Case postale 5278
1211 Genève 11

Directeur de publication : Philippe Meier
Commission promotion et communication : Raphaël Nussbaumer (président), Didier Collin, Frédéric Wasser, Jean-Paul Jaccaud, Philippe Meier, Olivier Mesple et Lætitia Vulliez. Coordination éditoriale et relecture : Eveline Notter

Rédacteur·trice·s n° 32 : Jean-Paul Jaccaud, Patrick Longchamp, Philippe Meier, Daniel Zamarbide, Béatrice Manzoni (CAU), Michel Grosfillier (AGA) et les représentant·e·s des associations et commissions

Photographies :
Couverture : Yves André
Dossier : Yves André, Steeve Iuncker Gomez et Gérard Pétremand

Graphisme : Silvia Francia, atelier blvdr

Impression : Atar Roto Presse SA
Papier : Genesis, 100% vieux papier recyclé « ange bleu » sans azurants
Tirage : 2 200 exempl.
Parution : deux fois par an

Abonnement : interface@fai-ge.ch
Le magazine *Interface* est adressé à toutes et à tous les adhérent·e·s de la FAI. Il peut refléter des divergences de points de vue au sein de la FAI

Conseil FAI : Philippe Meier, architecte FAS (président), Vincent Bujard, ingénieur civil AGI (vice-président), Nadine Couderq, géomètre (ex-présidente), Michel Grosfillier, architecte AGA (trésorier), François Baud, SIA, Samuel Dunant, AGG, Laurent Gaille, FAS, Christian Haller, AGG, Jiri Horsky, AGI, Jean-Paul Jaccaud, FAS, Alberto Pedulla, AGI, Carmelo Stendardo, AGA, Frédéric Wasser, SIA et Carlo Zumbino, SIA

Associations, commissions, archives, et informations sur le site de la FAI : fai-ge.ch

Associations constitutives et membres de la FAI :

AGA Association genevoise d'architectes
AGG Association genevoise des géomètres
AGI Association genevoise des ingénieur·e·s
FAS Fédération des architectes suisses, section Genève
SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes, section Genève

PAV

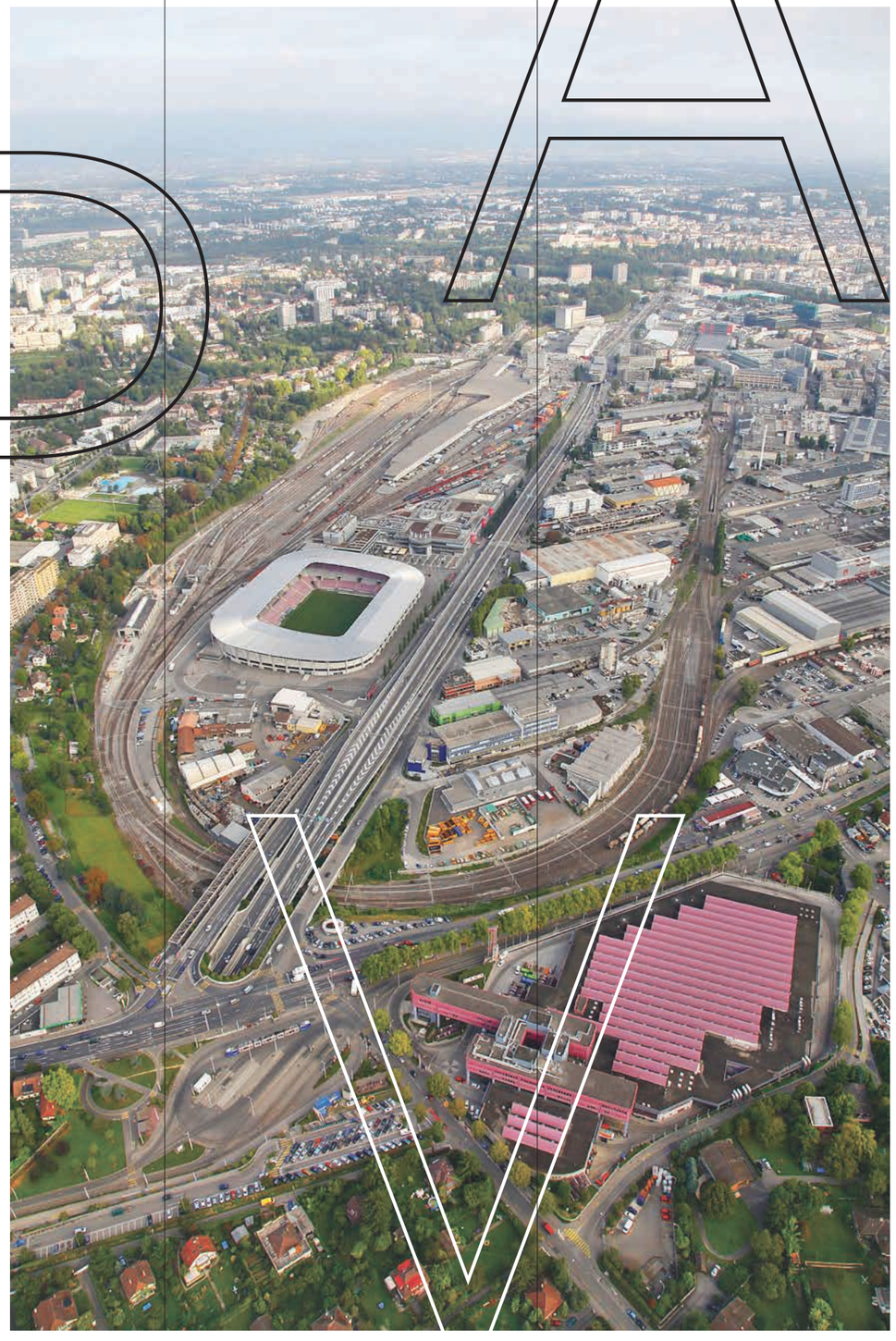

À l'heure où la population genevoise s'interroge sur l'image future de son canton à travers un prisme critique trop souvent négatif, il appartient aux pouvoirs publics et aux spécialistes d'offrir des alternatives convaincantes qui (ré)concilient la densité induite par une démographie en hausse avec un territoire exigu. La morphologie urbaine doit être pensée qualitativement, de même qu'une attention fine doit être portée à l'espace public que la collectivité va vivre au quotidien. Le PAV représente l'une de ces opportunités.

PhM

PROXIMITÉS

JEAN-PAUL JACCAUD
ARCHITECTE EPF SIA FAS,
PRÉSIDENT DE LA
SECTION GENÈVE
DE LA FÉDÉRATION DES
ARCHITECTES SUISSES (FAS)

PHOTOS: STEEVE IUNCKER GOMEZ

PAR JEAN-PAUL JACCAUD

La récente pandémie nous a brutalement révélé une certaine métrique de la proximité. Elle nous a fait soudainement prendre conscience d'une distance considérée comme admissible entre nos corps et nous a obligés à mesurer, en comptant les bandes de scotch, en écartant les bras ou en évaluant les sièges vides, la distance qui nous sépare. Deux mètres de distance entre les corps: une mesure qui rappelle étrangement la règlementation urbaine de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) organisant la distance entre les volumes bâtis dans le canton de Genève. Les dimensions d'un volume se traduisent par la projection d'une distanciation jugée administrativement acceptable sur son périmètre qui lui garantit lumière et air (les *Licht und Luft* si chères aux fonctionnalistes) et une relation considérée comme socialement sereine avec ses voisins.

La proximité de bâtiments ou de corps opère avec une logique quasi magnétique où le rapprochement et l'éloignement influent sur l'intensité des forces d'attraction. Plus l'on se rapproche, plus le magnétisme se perçoit, plus l'on s'éloigne, plus l'on peut prétendre à l'autonomie. La mesure de la proximité est historiquement variable et révélatrice de codes sociaux. Elle a été fréquemment modelée en réaction à des question d'hygiène publique ou de préservation sécuritaire, mais a toujours servi de baromètre du lien social.
Nous sommes actuellement à un moment clé du développement urbain de Genève où la forte croissance démographique, traduite proportionnellement par un volume important de constructions, a mis en lumière une série de tensions qui font débat. La notion de proximité s'y révèle centrale, autant pour la mesure de la distance aux «autres» et de la cohabitation avec des activités et des nuisances que pour la rela-

tion avec des conditions «naturelles» ou «paysagères». Le PAV est et sera donc intéressant sur tous ces points. Il apporte un champ des possibles à la fois par les contraintes qu'il impose que par les opportunités qu'il offre, et c'est dans cette dualité que résideront les solutions.
Depuis 2005, année du premier concours d'idées organisé par la FAS sur le secteur du PAV, la population du canton a augmenté de 78'000 habitant·e·s[1], et le PAV n'a pas encore su accueillir beaucoup de monde. Une nouvelle ère plus concrète du développement de ce secteur s'annonce, sur laquelle repose beaucoup d'espoir. Puisse le PAV intégrer dans son élan la notion de proximité comme composante essentielle de son identité. Que le magnétisme de la proximité y crée une intensité urbaine justement mesurée et que ces nouveaux quartiers soient des lieux du possible, de l'imprévu et de la juxtaposition où cohabiteront le proche et le lointain, l'intime et le collectif, le naturel et le bâti, le domestique et l'industriel pour offrir un modèle nouveau à la richesse urbaine genevoise.

LE PLAISIR DU « PROCHE »

Pour le PAV, une première interrogation se pose face à la forte densité qui caractérise la quasi-totalité du périmètre. La densité en soi ne signifie pas grand-chose. Elle traduit un rapport entre une surface au sol et les mètres carrés que l'on peut y construire. Tout cela est quantitatif, abstrait, dénué de tout récit et ne fera jamais ville. Je plaide pour que le PAV puisse faire sien le magnétisme de la proximité afin de tendre à une forme de plaisir du «proche». Il s'agirait de ne pas ressentir la proximité, qu'elle soit des personnes ou des activités, comme un problème, mais plutôt comme l'opportunité d'une intensité urbaine revendiquée.

Dans un célèbre jugement de 1964 de la cour suprême américaine sur l'obscène au cinéma, le juge Potter Stewart indique: «Je ne tenterai pas aujourd'hui de le définir davantage, et peut-être n'arriverai-je jamais à le faire intelligemment. Mais je le reconnais quand je le vois [...][2]».

1. Selon les bilans et états de la population du canton de Genève, la population résidante totale du canton s'établit à 427'396 habitant·e·s en 2005 et à 506'765 au début de l'année 2020.
2. Paul Gewirtz, *On "I Know It When I See It"*, *The Yale Law Journal*, n° 4, vol. 105, 1996, p. 1023–1047, publié en ligne: https://digital-commons.law.yale.edu/cgi/viewcontent [consulté le 8 septembre 2020].
3. Jane Jacobs, *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Random House, 1993 [1961].

Cette citation s'applique parfaitement à la notion d'intensité urbaine: nous reconnaissons cette dernière lorsque nous la voyons — «*I know it when I see it*», bien que sa définition précise soit presque insaisissable. Le PAV se doit d'être le lieu d'une intensité urbaine nouvelle, contemporaine et forte qui s'ancre dans une confiance dans la proximité et la diversité. Ce postulat est suffisant pour laisser le champ ouvert au possible et à l'imprévu. Vouloir tout programmer et contrôler ne mènera qu'à l'artifice alors même que le possible, l'imprévu et l'arbitraire doivent jouer un rôle central. Pris isolément, il est envisageable que tout cela ne soit que cacophonie, juxtapositions hasardeuses et dissonances. Ce qui reliera, tendra et mettra en résonance sera l'intensité issue d'une réelle proximité qui modifiera profondément la nature d'ensemble.
Dans son remarquable ouvrage *The Death and Life of Great American Cities* (1961)[3], Jane Jacobs constate la qualité empirique de la vie dans les rues de certains quartiers populaires très denses. En les confrontant à la platitude, à l'ennui et aux problèmes sociaux des quartiers «planifiés», elle conclut à la force de la proximité et de la diversité pour la construction d'une vie urbaine épanouie et au cercle vertueux qui en découle. La proximité d'usages et d'usager·ère·s très divers·e·s engendre une forme de résonance qui permet la création d'un maillage commun. Ce lien invisible se reflète dans un usage positif de l'espace public, un sentiment d'appartenance et la construction d'un tissu social for — la proximité comme moteur social en quelque sorte.

LES SEUILS

L'une des principales questions posée par la notion de proximité, particulièrement pour l'habitat, est celle des seuils. La proximité est souhaitable et tolérable, à condition qu'elle ne péjore pas l'intimité individuelle et qu'elle reste élective. Une proximité imposée est nécessairement problématique. Il est donc essentiel pour toute architecture de ménager des seuils et des cloisonnements adéquats. Dans le périmètre du PAV, des architectures différentes seront réalisées, mais toutes devront traiter cette question. Le confinement du printemps 2020 a été un champ d'expérimentation important lorsque le

besoin d'intimité et d'isolement a été confronté au besoin de sentir la présence du groupe et de la société. Cette apparente contradiction a montré l'importance d'un ensemble de petits éléments d'architecture: balcons, façades profondes, écrans modulables, stores... qui permettent de contrôler la relation entre l'intime et le collectif. Ce répertoire s'est révélé essentiel en démontrant la nécessité d'une épaisseur protectrice et modulable entre soi et le monde, entre l'habitat individuel et la société. Disposer d'un balcon généreux qui soit une véritable pièce extérieure, un lieu de vie est une forme de médiation nécessaire pour faciliter le contact social. Il s'agit pourtant d'un élément parmi d'autres tels l'épaisseur des façades ou les éléments légers mobiles que nous devrions inclure dans une réflexion contemporaine sur le logement.
La question des seuils devrait également être posée pour les espaces partagés des bâtiments relevant l'importance des cages d'escaliers et des halls d'entrée, mais également des rapports avec la rue et l'espace public au-delà de leur simple fonctionnalité distributive. Le PAV se devrait d'être le lieu d'une certaine épaisseur des interfaces, entre l'espace extérieur et intérieur ou entre le collectif et l'individuel – une manière de se donner de la place pour créer des interactions riches et laisser un champ au possible des proximités.

LA PROXIMITÉ AVEC LE LOINTAIN

Une autre forme de proximité destinée à jouer un rôle clé au PAV est la relation au lointain, au grand paysage et à l'échelle territoriale. La hauteur constituera un enjeu important puisqu'elle permettra des ouvertures et des dégagements pour s'intégrer à la composition d'ensemble.
La proximité des tissus historiques du Vieux-Carouge, des Acacias et de Plainpalais offrira également des possibilités de joindre le nouveau à l'existant dans un sentiment de continuité.
L'architecture des jardins japonais au XVII[e] siècle a fait sienne la notion du *shakkei*[4] ou «emprunt» d'éléments du paysage. Intégrer un pic montagneux ou un lac lointain dans la composition d'un jardin est devenu une technique permettant un télescopage d'échelle et d'éléments extérieurs dans une composition calculée.
Le Corbusier pour son projet d'immeubles-villas Wanner (1922–1925) à Genève avait inclus le Salève dans sa composition, l'empruntant au grand paysage pour l'intégrer au paysage domestique du jardin suspendu. Cette profondeur de champ de la proximité trouve écho dans les tours de Carouge (1958–1963) de Georges Brera et Paul Waltenspühl ainsi que dans celles de Lancy (1961–1965) de Jean-Marc Lamunière, autant d'exemples saillants d'ensembles urbains genevois ayant joué d'une proximité avec le lointain pour composer la richesse de leur habitat.

LA PROXIMITÉ AVEC LA CONTRAINTE

La contrainte liée à des juxtapositions programmatiques, qui sera fréquente dans tous les secteurs du PAV, devrait faire l'objet d'une réflexion minutieuse. Le tissu existant est en grande partie dévolu à des activités industrielles et artisanales plutôt florissantes. En 2005, les premières réflexions sur le PAV tendaient à dépeindre ce dernier comme une «ville en devenir» avec, en arrière-pensée, l'idée que les différents périmètres s'apparentaient davantage à des friches appropriables qu'à un tissu vivant. Force est de constater la vitalité de certains éléments et la valeur de leur préservation dans la composition d'ensemble d'une intensité urbaine diversifiée. La nature ponctuelle et opportune de nombreuses réalisations qui se feront au PAV s'accompagnera de nuisances complexes qui ne feraient usuellement pas bon ménage dans une ville intégralement planifiée. Voyons-y plutôt une opportunité pour des proximités riches et une source d'identité pour les différents quartiers. L'un des points importants du PAV est qu'il ne constituera pas un seul quartier, mais une juxtaposition de lieux dont les identités emprunteront aux éléments existants. L'industrie et l'artisanat contribuent à la vie d'un lieu par les personnes qui y travaillent et les horaires souvent compatibles avec les usages d'habitation. Ces proximités devront donner lieu à une gestion fine des interfaces. Les seuils de l'habitat, l'épaisseur des surfaces et la profondeur des façades se retrouveront au centre d'un projet qui se devra d'être inventif sur les enjeux de nuisances.

Imaginer pour les réalisations à venir du PAV des architectures qui trouveraient dans la proximité un catalyseur d'intensité urbaine ainsi que dans les contraintes un langage et un vocabulaire spécifique serait un moyen de donner une identité forte à cette nouvelle couche urbaine. Espérons que cette dernière puisse s'élever au-dessus de la banalité d'une ville planifiée ordinaire.

4. Jirō Takei et Mark Peter Keane, *Sakuteiki: Visions of the Japanese Garden: A Modern Translation of Japan's Gardening Classic*, Clarendon, Tuttle, 2001.

PAV, route des Jeunes © Yves André

PAR PHILIPPE MEIER

ENTRE UTOPIE MANHATTANIENNE ET RÉALISME GENEVOIS: LE SECTEUR GROSSELIN

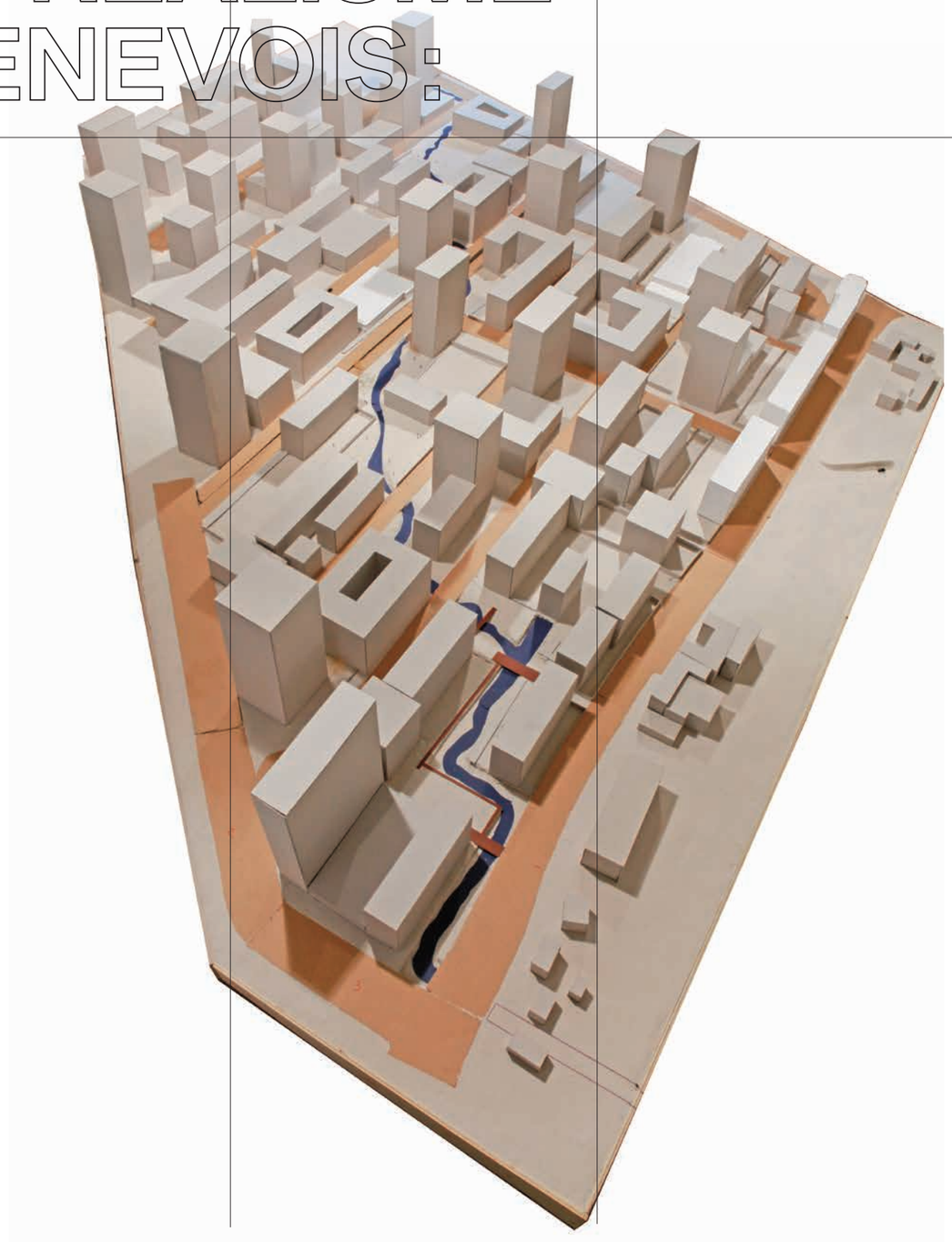

Maquette 2013
Échelle 1:200
© D&D/VVogtLA

PHILIPPE MEIER
ARCHITECTE EPFL FAS SIA,
PRÉSIDENT DE LA FAI,
PROFESSEUR HEPIA
PHOTOS: YVES ANDRÉ
2010-2011

On sait que la ville est un phénomène trop complexe pour être pensée en termes de chaînes causales simples: elle met en jeu des faisceaux de détermination engagés dans des boucles de rétroaction, dont même l'analyse systémique ne peut épuiser la complexité[1].

FRANÇOISE CHOAY

Sans être à ce jour capable de l'exprimer formellement, la population genevoise semble percevoir le besoin d'une urbanisation différente de celle qu'elle a ressentie comme «dure» lors des précédentes décennies. Caractérisée par le «bétonnage» — terme qu'une presse démagogique véhicule à l'envi, parfois jusqu'à la nausée —, cette réserve doit donc être comprise comme le signe annonciateur d'une intuition profonde qui requiert un changement de paradigme. Au centre de cette inflexion à négocier, une architecture plus inventive, une part plus généreuse accordée aux équipements collectifs et à la végétation, une forme de participation plus consensuelle, une mobilité évidemment plus douce et une énergie nécessairement plus respectueuse apparaissent comme les paramètres de la conscience urbaine de demain.

Du concours international d'idées intitulé «Genève 2020», lancé par la section genevoise de la FAS en 2005, et des réflexions des 55 participants que reste-t-il? L'idée d'un grand parc, l'ambition d'une densité, l'envie de verticalité et le désir d'une mixité. Cependant, force est de constater que depuis quinze ans le grand projet «Praille-Acacias-Vernets» (PAV) reste un espoir: celui de voir s'ériger une cité différente de celles de la tradition ou des années 1960. Au rang des postulats à venir se profile une ville plus verticale dont la seule restitution concrète à ce jour est démontrée par le site Lancy-Pont-Rouge. Bien que ce dernier offre un aperçu de la volumétrie potentielle du quartier, il ne réussit pas à convaincre ni par son ambiance minérale ni par son manque de souffle conceptuel face aux espoirs légitimes qu'il éveille. Des prémices fondatrices du concours, il est indispensable que subsiste aujourd'hui une réelle ambition afin qu'elles ne soient pas broyées par les rouages de la machine normative, elle-même soumise au joug des contraintes des spécialistes — tristes perles alignées sur le collier de la prudence extrême —, qu'imposent trop souvent notre société du risque zéro.

Les occasions de «faire ville» sont suffisamment rares pour qu'elles ne soient pas sacrifiées sur l'autel de la facilité ou du déjà-vu. Devant l'ampleur de la tâche, l'enjeu collectif est de maintenir le plus de «distance critique» pour s'assurer d'une qualité de très haut niveau. Il s'agit ici non seulement d'une question de design urbain, mais également d'un dessein de société: celui que pointait André Malraux dans son célèbre aphorisme: «Le XXIe siècle sera religieux [de *religere*: «relier»] ou ne sera pas[2].» Au PAV, il s'agit de voir plus loin, viser plus haut. Comme le rappelait également le philosope espagnol Josep Ramoneda, il y a un quart de siècle à une période clé où Barcelone se réinventait un front de mer, cette aspiration implique le «besoin d'un concept philosophique de ville pour empêcher qu'elle soit confisquée par les urbanistes et les politiques[3]». L'engagement de tous les protagonistes — l'État comme propriétaire du foncier et acteur législatif de la planification, les mandataires comme garant d'une vision dépassant le «cadre de l'habitude» et la population comme soutien démocratique[4] — est donc essentiel pour une vision partagée de l'avenir.

Il ne faut également pas oublier que la fameuse loi fédérale sur l'aménagement du territoire[5] exerce une pression sur le petit canton de Genève en lui imposant la conservation d'un territoire agricole important mais nécessaire, comme l'avenir nous le révèlera certainement. Ces mesures impliquent de facto de construire de manière dense et de faire une «ville sur la ville». C'est à cette tâche ambitieuse de muta-

1. Françoise Choay, «Le règne de l'urbain et la mort de la ville», in Jean Dethier et Alain Guiheux (dir.), *La Ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, Paris, Éditions du Centre Pompidou, 1994, p. 27.
2. Cette célèbre phrase attribuée à André Malraux, ministre de la Culture (1959-1969) sous la présidence du général de Gaulle, n'aurait en fait pas été prononcée par lui. Dans une interview pour *Le Point*, le 10 décembre 1975, Malraux déclara: «On m'a fait dire: "Le XXIe siècle sera religieux." Je n'ai jamais dit cela, bien entendu, car je n'en sais rien. Ce que je dis est plus incertain: je n'exclus pas la possibilité d'un événement spirituel à l'échelle planétaire.» Cependant, le quotidien belge, *Le Soir*, rapporte d'autres témoignages qui nuancent les propos du grand écrivain, publié en ligne: www.lesoir.be/art/1136269/article/soirmag/soirmag-histoire/2016-02-29/xxie-siecle-sera-religieux-ou-ne-sera-pas [consulté le 28 septembre].
3. Josep Ramoneda, «Qu'est-ce que la ville?», in Jean Dethier et Alain Guiheux (dir.), *op. cit.*, p. 15.
4. La votation de juin 2018 sur la loi 12052, qui a permis de valider l'augmentation du nombre de logements et la répartition de leur type, s'est jouée à une majorité de 61%.
5. La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT 700) du 22 juin 1979 a été amendée le 15 juin 2012, puis validée lors la votation du 3 mars 2013. «La révision endiguera le gaspillage du sol, garantira un développement de l'urbanisation plus compact et ménagera le paysage tout en préservant l'attractivité de la Suisse comme lieu de résidence et de travail.» publié en ligne: www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/detec/votations/votation-lat.html [consulté le 3 décembre 2018].

Car, pour reprendre la pensée de Claude Lévi-Strauss, les villes sont “l’œuvre humaine par excellence” et, comme chacun sait, ceux qui parlent au nom des dieux craignent toujours les œuvres des hommes. C’est dans la ville que le pouvoir prend nom, et seul ce qui a un nom fonde[6].

JOSEP RAMONEDA

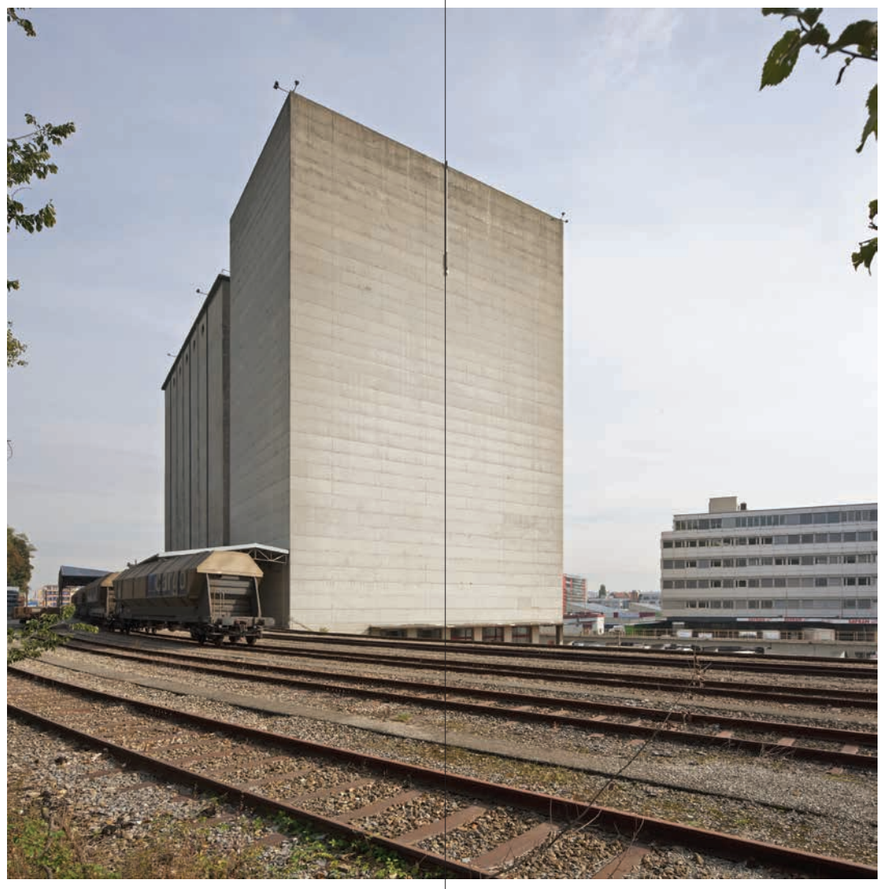

tion urbaine, laquelle n’a presque pas d’équivalent au niveau européen, que devront s’atteler les différents partenaires du PAV. Au bout du lac, on ne parle en effet pas de quelques appartements, mais d’une demande qui «se situe entre 30’000 et 40’000 logements ces prochaines années[7]». Les quartiers de La Praille, des Acacias et des Vernets comprendront environ 12’500 habitations dans leur totalité pour une surface initiale de 1’075’000 m² qui a été augmentée par le Conseil d’État à 1’262’500 m² en 2018, soit environ un tiers de l’objectif quantitatif visé.

Dans la difficile pondération du discours politique qui accompagne ce grand projet, une tentation demeure en filigrane: celle de faire tendre l’appropriation du site vers le «tout logement» et ainsi de répondre de manière factuelle à la pénurie d’habitations qui alimente les chroniques genevoises depuis des décennies. La gouvernance actuelle semble y faire très attention pour éviter le piège d’un *zoning* résidentiel, comme celui des Trente Glorieuses qui a abouti à des fractures sociales dans de nombreux territoires européens. Au cœur de la fabrication sans égale d’une «ville qui n’a jamais existé[8]», il importe donc de ne jamais perdre de vue la notion de mixité de la ville traditionnelle qui reste le lieu collectif par excellence. Comment ne pas s’appuyer sur ce modèle qui fait consensus en l’adaptant aux conditions de la société contemporaine? Comment revisiter les modèles de l’histoire en s’assurant que la mixité, liant de toute société évoluée, soit bien présente? Comment instiller un peu de l’utopie de la ville «du temps libre[9]» dessinée dans les années

6. Josep Ramoneda, «Qu’est-ce que la ville?», in Jean Dethier et Alain Guilheux (dir.), *op cit.*, p. 15.
7. Propos d’Antonio Hodgers. Entretien avec Marc Moulin, «Il y a un malaise diffus sur le développement de Genève», *La Tribune de Genève*, 21 juillet 2020, p. 5.
8. Propos de Robert Cramer. Entretien avec Christian Bernet, «Nous allons faire une ville qui n’a jamais existé», *La Tribune de Genève*, le 16 juin 2020, publié en ligne: www.tdg.ch/nous-allons-faire-une-ville-qui-na-jamais-existe-821681948678 [consulté le 10 août 2020].
9. L’architecte et professeur catalan, Ignasi de Solà-Morales i Rubió, rappelle qu’«une constante attention aux espaces collectifs de loisir ou de culture fait de la ville imaginée et proposée par Archigram celle du temps libre: bibliothèques et universités, espaces pour fêtes, musique et célébrations sont conçus sur le mode d’une récréation ludique qui est l’un des traits les plus remarquables de son idéologie». Ignasi de Solà-Morales i Rubió, «La réparation des villes», in Jean Dethier et Alain Guiheux (dir.), *op. cit.*, p. 405.

Après 1900, les caractéristiques de la construction privée sont fixées par le plan de quartier, souvent très détaillé. Cela suppose que les constructeurs doivent faire confiance à la municipalité et croire en son œuvre, laquelle doit donc s’appuyer sur un milieu professionnel aussi qualifié qu’apolitique[10].

ANTHONY SUTCLIFFE

10. Anthony Sutcliffe, «Naissance d’une discipline», in Jean Dethier et Alain Guiheux (dir.), *op. cit.*, p. 122.
11. La direction du PAV, entité autonome de l’État de Genève, développe successivement depuis 2008: le rapport «La Ville en Arve» (2008), le projet AWP pour l’espace public (2010-2011) ainsi que les mandats d’études parallèles pour Les Acacias (2010-2011) et L’Étoile (2013-2014). Notons également un projet sur le quartier Grosselin (2007) du bureau Aeby Perneger, mais il s’agissait d’un mandat émanant de la commune de Carouge.
12. Le mandat a été confié à Diener & Diener Architekten et aux architectes paysagistes Vogt Landschaftsarchitekten.
13. L’étude de Diener sur le secteur Grosselin reste une image directrice; d’autres études devront être faites, notamment sur la mobilité ou l’environnement.
14. «Diener & Diener proposent un processus de densification fondé sur le patrimoine et la structure parcellaire existante plutôt qu’une image finale à atteindre. […] Autrement dit, le renouvellement urbain de cette zone en pleine croissance est plus proche d’un scénario ad hoc lié à chaque opportunité que d’un urbanisme “dogmatique”.» Stephen Griek, «Préface», in Diener & Diener Architekten et Vogt Landschaftsarchitekten, *Plan directeur Grosselin – Praille Acacias Vernets*, Vorabzug, 2014, p. 10.
15. Tous les terrains propriété de l’État, y compris ceux au bénéfice d’une concession sous l’égide de la FTI, ont été versés dans le patrimoine de la nouvelle Fondation PAV. Voir l’entretien du président de cette dernière, Robert Cramer, dans le présent numéro, p. 24-25
16. Françoise Choay, «Le règne de l’urbain et la mort de la ville», in Jean Dethier et Alain Guiheux (dir.), *op.cit.*, p. 34.
17. Roger Diener précise, dans un esprit proche de celui qui a animé la *skyline* new-yorkaise, que «la diversité ne doit pas se transformer en un chaos, mais en une mixité différenciée et individuelle d’un concept urbanistique global». Roger Diener, «Introduction», in Diener & Diener Architekten et Vogt Landschaftsarchitekten, *op. cit.*, p. 22.

1970, à l’exemple de celle imaginée par le groupe Archigram? Voilà tout l’enjeu de ce grand projet.

Pour tendre à cet équilibre fragile mais nécessaire, les autorités politiques de 2005, en pleine période électorale, ont su s’approprier les orientations générales du concours d’idées de la FAS et les ont proposées à la population genevoise. Puis, elles ont dû planifier et légiférer. En 2007, très rapidement après la consultation internationale, un plan directeur a été établi par l’agence Ernst Niklaus Fausch Partner sous le pilotage de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI). L’État a alors repris la main en se montrant proactif dans les séquences d’études et de planifications[11]. Mais il n’y avait toujours pas de projet de ville, peut-être parce que Genève peine à retrouver la «culture du projet» qui l’animait dans les années 1960. C’est donc en 2010 que l’État de Genève, par l’entremise de sa direction du PAV — peut-être en pleine conscience de ce qui précède —, a mandaté un acteur indiscutable: le Bâlois Roger Diener[12]. Indépendant du pouvoir et du lieu, garant de cette nécessaire «hauteur critique», il va développer une image directrice de la zone «Praille» le conduisant à analyser et à proposer son point de vue novateur sur le secteur Grosselin, situé au sud du périmètre et actuellement entièrement dévolu à l’industrie et à l’artisanat[13].

Circonscrit au territoire communal de Carouge, ce quartier de près de 40 hectares suscite de grandes attentes car une approche morphologique plus visionnaire y est envisageable, où l’architecture et une forme de nature pourraient se (ré)concilier. Le champ réflexif pour une urbanisation différente est à poursuivre, où l’opportunité et la contamination supplanteraient une vaine tentative de maîtrise par une planification globalisante excluant «d’emblée toute volonté de forme urbaine “pure”[14]». Diener suit cette même voie en ayant finement analysé que la principale difficulté de ces lieux en mutation est le décalage chronologique inévitable de la maîtrise du sol. Cette dernière est conditionnée par des droits de superficie dont l’horizon temporel varie et la négociation de leur rachat[15] seront les clés de la conversion foncière: celle

de l’artisanat vers une mixité d’activités comprenant un fort pourcentage de logements, dont près de la moitié seront des logements sociaux.

En imaginant le potentiel développement de cette brillante analyse, on pourrait voir se concrétiser des propositions plus délimitées où l’opération est possible et où le projet d’architecture retrouverait sa juste place, lui qui, jadis, «œuvrait à l’échelle locale et qui, quelles que fussent les techniques employées, exigeait une expérience directe de la tridimensionnalité, un investissement du corps entier, celui de l’architecte et celui des habitants[16]». En proposant des volumétries riches, des proximités bâties, une importante part au végétal et une mise à l’air libre des eaux de la Drize, l’architecte rhénan pose des bases pragmatiques pour effectuer une transformation progressive de ces lieux marqués par un passé industriel récent. Avec des gabarits échelonnables de 14, 27 ou 60 mètres[17] créant dans leur agrégation parfois aléatoire une volumétrie riche, on se laisse tenter de porter un regard encore plus lointain: celui d’une analogie avec la ville de New York.

18. On pourrait également y voir une sorte de *castrum* avec son *cardo* et son *decumanus*, allusion au dessin du camp militaire de la Rome antique. Les légionnaires dessinaient au sol deux axes, un nord-sud et un autre est-ouest, parfaitement à angle droit, à partir desquels les tentes étaient organisées en damier. La grille des rues du PAV se traduit également dans les esquisses de l'architecte urbaniste zurichois Pierre Feddersen (2013).
19. Rem Koolhaas, *New York Délire: un manifeste rétroactif pour Manhattan*, Marseille, Parenthèses, 2002 [éd. originale anglaise 1978], p. 9.
20. La question du bruit devrait être abordée de manière plus approfondie, car l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) fixe des indices par catégorie d'activité qui sont à même de mettre à mal cette mixité désirée. Voir l'article « Sensibilités urbaines » du présent numéro d'*Interface*, p. 20-23.
21. Le reportage de Steeve luncker Gomez, commandé par l'État de Genève en 2009-2010, témoigne également d'un intérêt pour l'être humain dans sa vie quotidienne. Plusieurs de ses « portraits » du PAV illustrent le présent numéro d'*Interface*.
22. « Pour assurer des conditions de vie répondant aux aspirations de nos résidents et de nos concitoyens et soutenir l'économie locale, il faut garder et attirer à Genève celles et ceux qui par leur travail ou leurs investissements créent notre richesse. [...] En matière de logement, le gouvernement entend promouvoir des projets rapidement réalisables, tout d'abord dans les zones de développement prévues dans le plan d'aménagement et aussi sur le site de La Praille-Acacias. » Extrait du discours de Saint-Pierre prononcé par Pierre-François Unger, président du Grand Conseil, lors de la prestation de serment du Conseil d'État genevois, le 5 décembre 2005. Cité par Robert Cramer, « Préface », in *Vision Praille-Acacias*, Gollion, Infolio, p. 5.
23. Voir Rem Koolhaas, *New York Délire: un manifeste rétroactif pour Manhattan*, *op. cit.*
24. Déjà dans les années 1950, les membres du Team X ont été conduits par le même regard critique sur leurs aîné à « introdui[re] de nouvelles pièces urbaines, dans lesquelles les conditions de vie exigées par le programme ont fait l'objet d'une recherche minutieuse au cas par cas ». Ignasi de Solà-Morales i Rubió, « La réparation des villes », in Jean Dethier et Alain Guiheux (dir.), *op. cit.*, p. 402.
25. Josep Ramoneda, « Qu'est-ce que la ville ? », in Jean Dethier et Alain Guiheux (dir.), *op. cit.*, p. 15.
26. Alvar Aalto, « Le IVe Congrès international d'architecture moderne », *Technika Chronika* (Annales techniques), Athènes, Chambre Technique de Grèce, no 44-46, novembre 1933, p. 1180.

New York et son Central Park, 2011 © Philippe Meier

En effet, ce quartier genevois présente aujourd'hui des caractéristiques qui, toutes proportions gardées, ressemble à l'isolement manhattanien et offre de ce fait un imaginaire apte à le concevoir. Avec un quadrillage orthogonal issu d'une mémoire ferroviaire[18], une diagonale de la Drize retrouvée qui rappelle Broadway, une verticalité validée par les deux tours de logements de la Marbrerie et la présence au nord d'un grand parc urbain « centralisé », ce périmètre urbain évoque la morphologie de la Grosse Pomme.

Si l'on admet avec l'architecte Rem Koolhaas que « Manhattan est la pierre de Rosette du XXe siècle[19] », le secteur Grosselin ne pourrait-il pas être l'occasion de questionner à nouveau la mixité à l'origine de la genèse fantasmagorique de la métropole outre-Atlantique ? Aujourd'hui, le secteur tertiaire est celui qui, dans l'esprit des décideurs, va suppléer le monde de l'artisanat et de l'industrie. Mais osons-nous nous projeter dans un futur proche où les camions seront aussi silencieux que les vélos[20], où les vitrages aussi isolants que les murs, où le vivre ensemble, dans une vision civique apaisée, sera la règle, et croire alors que l'activité secondaire a encore, sous conditions, un rôle à jouer dans ce quartier. Il en va aussi de la mémoire vivante du lieu, celle qui a fait l'objet de reportages photographiques que l'on pourrait qualifier d'humanistes en référence aux images du Paris de l'immédiat après-guerre de Doisneau ou Cartier-Bresson[21]. Ce *genius loci* social qui permettrait de coupler à l'acte d'habiter celui de travailler, au sens le plus large du terme, et de retrouver celui d'une ville traditionnelle réinventée. Quinze ans après le désormais célèbre discours de Saint-Pierre[22], le moment n'est-il pas venu d'une mise à plat de tous les présupposés acquis où la question programmatique dans le dess(e)in de la ville redevient fondatrice. La mixité a déjà fait l'objet du manifeste *Delirious New York*[23] (1978) par le même Koolhaas en réaction critique au mouvement moderne qui cherchait à « monofonctionnaliser » le sol par un zoning scarificateur des mélanges précédemment évoqués[24].

Il y a une réflexion profonde à entamer, celle au plus près de l'humain, que le philosophe et sociologue Georg Simmel a disséquée tout au long de sa pensée en retenant que « l'homme purement rationnel est indifférent à tout ce qui est proprement individuel, cependant que tout ce qui est proprement individuel fait partie de la trame de la ville[25] ». La concentration des activités chez soi pour faire face aux prochaines pandémies, la densification de la ville comme réponse aux émissions de carbone et la présence d'une nature qui a perdu le statut décoratif qu'elle avait au XIXe siècle ne constituent-elles pas les réponses auxquelles le futur quartier Grosselin peut prétendre en s'inspirant, pourquoi pas, de la poétique urbaine de Manhattan, si présente dans l'imaginaire européen ?

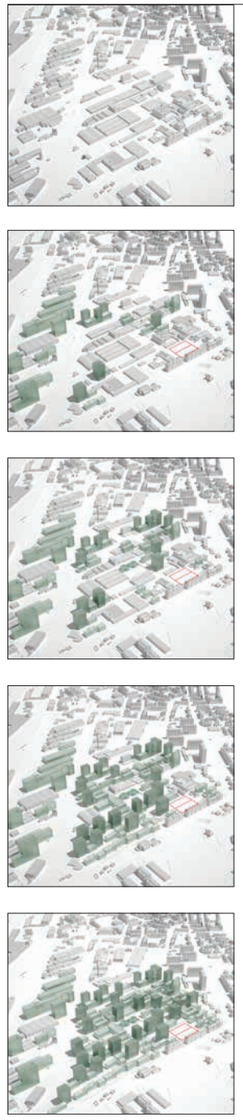

Étude des étapes de réalisation (Diener & Diener Architekten et Vogt Landschaftsarchitekten, *Plan directeur Grosselin – Praille Acacias Vernets*, 2013)

Il n'y a pas d'urbanisme scientifique. La ville est un organisme extrêmement complexe[26].

ALVAR AALTO

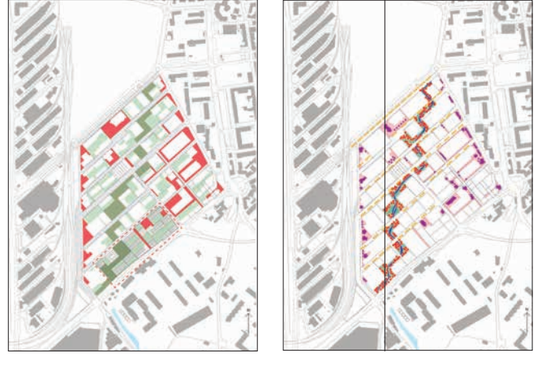

Diagonale de la Drize, typologies d'espaces paysagers, arborisation (Diener & Diener Architekten et Vogt Landschaftsarchitekten. *Plan directeur Grosselin – Praille Acacias Vernets*, mars 2014)

PAV, rue des Mouettes, 2009
© Steeve Iuncker Gomez

PAR DANIEL ZAMARBIDE

LA NÉCESSITÉ DU VIDE

DANIEL ZAMARBIDE, ARCHITECTE IAUG, FAS, CODIRECTEUR DU LABORATOIRE ALICE-EPFL

1. Jacinda Ardern, «Opening Address to the UN General Assembly of the 27.09.2018», publié en ligne: https://news.un.org/en/story/2018/09/1021182 [consulté le 24 août 2020].
2. Département du territoire de l'État de Genève, «Praille Acacias Vernets: 4 quartiers, 4 ambiances», dépliant publié en ligne: www.ge.ch/dossier/praille-acacias-vernets-pav [consulté le 2 septembre 2020].

POLITIQUES DE BIENVEILLANCE

Le site du PAV, nous le savons, n'est plus au stade de la recette. La cuisson a bel et bien commencé, quelques plats ont déjà été servis. Mais peut-être est-il utile de réactiver les approches plus conceptuelles pour vérifier le chemin des projets en tout temps en se demandant toujours le pourquoi de nos actions et de nos interventions sur les environnements qui nous accueillent. Nous pourrions ainsi dévier ou confirmer ce chemin, voire l'insérer avec tact dans la complexité (parfois la lourdeur) des processus de réalisation auxquels les projets sont soumis. Les objectifs, globaux, nous les connaissons: participer au monde environnant de la manière la plus sensible possible afin d'améliorer et/ou de respecter la cohabitation entre les communautés humaines et les espèces compagnes (du monde animal et végétal). En bref, vivre ensemble et «*make the most out of it*», si l'expression anglaise m'est permise.

J'emprunte le sous-titre de cet article à Jacinda Ardern qui applique la politique de la *kindness*[1] que je traduis par «bienveillance», en tant que point de départ de toute organisation et action politique. Cette philosophie se base sur l'empathie. Et je crois profondément qu'elle pourrait être implémentée et contribuer à une meilleure cohabitation avec le paysage.

L'acronyme PAV sonne plutôt bien et pourrait s'accorder à une vision empathique du territoire en développement: «havre urbain», «vie estudiantine», «connecté·e», «diversifié·e», «nature», «culture», «intégration dans la ville existante», «transition», «espaces publics généreux», etc. Il s'agira de suivre activement, au fur et à mesure, ces belles intentions pour affiner, voire modifier les lignes du projet et les confronter à l'appareil administratif en gardant à l'esprit l'ambition d'une meilleure cohabitation. Si le PAV «représente le plus grand potentiel de logements du canton et une opportunité de développement unique en plein cœur de la ville[2]», il ne faut pas oublier ce qui fait fonctionner les 8'000 litres de sang journalier passant par le cœur: l'oxygène.

LE VIDE

Le vide n'est jamais vide. Et l'éradication complète de ce qui précède notre intervention est un acte de violence nécessitant une réflexion approfondie.

Je ne fais pas ici l'apologie d'un respect absolu et passif, non interventionniste, sans action afin de geler à jamais un état existant, bien au contraire. Comme nous le rappelle le cofondateur du concept de permaculture, David Holgrem, l'agriculture et le respect du paysage sous toutes ses formes est un acte de *design* (dans l'acception anglaise du terme), c'est-à-dire d'action et d'intervention intègre et durable. Mais l'effacement de tout ce qui a contribué à faire l'histoire et la culture d'un lieu n'est peut-être pas la meilleure solution pour que ce dernier puisse continuer son enracinement dans le monde. Faire le vide ne signifierait, dans le contexte du PAV, qu'annuler un ensemble derelations qui s'est tissé sur le site.

Le PAV respecte la trame de l'existant, la structure du tissu «économique et social» et inscrit

leur transformation dans une temporalité longue de manière à laisser les acteur·rice·s du site évoluer à un rythme paisible. Il est responsable de tenir compte d'un mouvement lent, des habitudes de la population (importante) qui occupe les lieux depuis longtemps. Mais quels seraient les éléments et outils qui aménageraient ou assureraient une continuité tout en proposant des projets ambitieux?

Pour tracer un parallèle entre le vide et le silence, il serait pertinent de rappeler la découverte faite par le compositeur avant-gardiste John Cage (1912-1992) dans une chambre anéchoïque ou chambre sourde[3]. Dans cet environnement extrêmement artificiel et technologique créant une condition de silence absolu, l'artiste comprit que ce sont les sons de son propre corps que l'on entend, notamment celui de son propre cœur.

«Avant même tout évènement sonore susceptible d'être répété, remis en jeu, transformé, nous aimons à penser qu'il pourrait y avoir eu le silence. Le silence comme condition originelle, générative, des phénomènes audibles — toile de fond vierge sur laquelle ceux-ci viendraient se détacher. Mais on connaît le problème, ou paradoxe, auquel nous confronte un silence absolu: dans la mesure où il peut être créé en laboratoire, il n'en demeure pas moins un silence pour personne, et l'individu se trouvant en pareille situation, aussi indemne soit-il du moindre acouphène, entendra alors la rumeur de son propre organisme au travail. C'est ce dont John Cage fit l'expérience dans une chambre anéchoïque de Harvard et qui le conduisit à réviser sa conception du silence, révision dont devait se montrer redevable deux ans plus tard, en 1952, sa célèbre composition silencieuse *4'33"*[...]. Avec *4'33"*, le silence, composé sonore parmi d'autres, perdait son statut d'entité virtuelle pour accéder à l'existence singulière[4].»

Difficile donc d'échapper à l'existant. Il finit toujours par nous rattraper, sonner dans nos corps ou apparaître dans un état viral invisible comme nous le constatons ces derniers mois en nous protégeant d'un vide avec des masques faciaux. Le parallèle est utile, je le crois, pour une écoute plus attentive du monde non bâti, celui du vivant, sous toutes ses formes. Et même si le PAV s'efforce de «planifier judicieusement l'intégration du projet dans la ville existante, en assurant une transition, une intégration et une connexion soignée avec les autres quartiers et l'agglomération[5]», il convient d'inclure dans la ville existante la campagne, également persistante. Tout élément paysagé et vivant devra être soigneusement connecté à l'activité humaine se déroulant au sein du PAV. Ou ne faudrait-il pas, à l'image du couple nature/culture uni par Bruno Latour, ne plus dissocier la ville de la campagne pour s'y référer comme à une seule entité renommée «campagne-ville»?

Le voisinage de ces deux entités constitue justement l'une des plus belles caractéristiques de la région genevoise. Malgré le fait qu'il reste beaucoup à penser et à faire dans l'établissement d'un échange dialogique réunissant les deux termes dans un seul et même concept, ils sont présents et possèdent des atouts pour un mariage heureux.

LE PLEIN

La Suisse est ancrée dans la culture du bâti; une *Baukultur* qui anime nombre de symposiums et de débats entre les têtes pensantes et les praticien·ne·s de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement. L'autre enjeu, celui de la culture du non-bâti, est relativement absent et semble même être phagocyté par un acte de colonisation possiblement naïf, mais affirmé. La Déclaration de Davos de 2018 le confirme, la culture du bâti «englobe l'ensemble du bâti existant et des aménagements qui sont ancrés dans l'environnement naturel et qui lui sont liés[6]».

Le champ d'intervention qu'offre le PAV laisse une belle place pour différer de cette conception, peut-être même pour tenter de la renverser? Et si la culture du non-bâti englobait à son tour l'ensemble du bâti existant et des aménagements ancrés dans l'environnement naturel et qui lui sont liés? L'exercice est complexe et demande des savoir-faire différents, multi et transdisciplinaires, capables de repenser le territoire en partant des prémices et d'outils, loin de nos tristes, contraignants et déterministes plans localisés de quartier (PLQ). Le risque de penser par le plein est celui de l'accumulation avec un vide restant, typique d'une certaine manière de concevoir l'architecture. Celle-ci donne prédominance au bâti ou au bâtiment comme point de départ de toute occupation de territoire. Oui, l'habitation des humains, des personnes se fait inévitablement à l'intérieur d'enclos bâtis et étanches, mais la manière de concevoir nos besoins premiers, sanitaires, nutritifs et, hélas, ceux liés à la consommation doit obligatoirement évoluer pour assumer nos responsabilités environnementales.

Même si toutes ces activités se déroulent dans les enceintes de la *Baukultur*, nous avons un autre besoin premier: notre oxygénation, tout aussi fondamentale que le fait de devoir nous reposer dans les 11m² de nos chambres à coucher. La pandémie que nous traversons actuellement a révélé de manière brutale ce besoin devenu tout à coup essentiel. Notre socialisation, notre identité nous relie très fortement à la culture du non-bâti. Vivre exclusivement entre les murs du construit n'est pas viable et l'équilibre entre expérience intérieure et extérieure est celui dans lequel nous évoluons quotidiennement. Ce mouvement est celui qu'il faut soigner, celui qui se balance continuellement entre le dehors et le dedans, parfois même sans plus faire la différence, dans des transitions médiées, douces entre le public (le dehors) et le privé (le dedans). Le monde idéal (du PAV) transite inlassablement entre un plein très poreux et un vide très dense.

3. Il s'agit d'une salle d'expérimentation dont les parois absorbent les ondes sonores ou électromagnétiques, en reproduisant des conditions de champ libre et donc d'absence absolue d'écho.
4. Jean-Pierre Criqui, «Le Monde selon Christian Marclay», in *Replay Marclay*, cat. expo. [Paris, Musée de la musique, 9 mars — 24 juin 2007, Melbourne, Australian Center for the Moving Image, 15 novembre 2007 — 3 février 2008], Paris, Réunion des musées nationaux et Cité de la musique, 2007 p.69.
5. Département du territoire de l'État de Genève, «Praille Acacias Vernets: 4 quartiers, 4 ambiances», *op. cit.*
6. Département fédéral de l'intérieur, Office fédéral de la culture, «Déclaration de Davos 2018: Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe», publié en ligne: https://davosdeclaration2018.ch/fr/ [consulté le 24 août 2020].
7. Jacinda Ardern, «Opening Address to the UN General Assembly of the 27.09.2018», *op. cit*.

PRÉSENT ÉPAIS ET HABITATS ENTRE LES VIDES ET LES PLEINS

Un autre élément de réflexion pourrait être celui de la biologiste et féministe Donna Haraway pour décrire le mouvement entre passé, présent et futur: remplacer la dynamique de cette trinité par la notion de présent épais (*thick present*). Cette vision a l'avantage de ne pas isoler l'un des trois temps et de nous dédouaner des conséquences de nos actions sur l'environnement et la société. Elle ne nous propose pas de temporalité précise, mais nous invite à penser notre présent de manière plus large, entre ce que nous avons l'habitude d'appeler l'histoire et un futur spéculatif. Nous vivons dans un futur proche et habitons un passé peu lointain. Considérer notre responsabilité dans cette épaisseur nous amène à réfléchir autrement nos actions: avec plus de prudence, de résilience et de continuité. C'est à l'intérieur de cette temporalité qu'il convient de revoir la notion d'habitat. Certes, le PAV va amener 12'500 logements vocation première affichée dans les présentations officielles du projet. Il est intéressant de constater la primauté de ces chiffres sur d'autres: combien d'abeilles seront accueillies dans le projet d'aménagement? Avec quels autres animaux et insectes allons-nous cohabiter? Et en quel nombre? Où logeront-ils? Dans quelle terre et de quelle qualité? Combien de plantes? Quelles essences? Quelle surface par habitant sera dévolue à la culture d'un jardin portager? Les chiffres, données importantes pour l'acquisition ou l'approbation des voix populaires de toute action politique, trouvent une hiérarchie. En effet, l'habitat sera également celui des espèces végétales et animales qui occuperont le site, au sol, au sous-sol et dans l'air.

J'aimerais finir ce texte qui, je l'espère, reflète plus de confiance dans notre présent épais que de craintes du futur avec les propos que Jacinda Ardern a employés à la fin de son premier discours aux Nations Unies, en septembre 2018. Je les isole pour en faire une ode et pour qu'ils puissent nous aider à penser les prochaines étapes du PAV:

> To being pragmatic, empathetic, strong and kind[7].
>
> JACINDA ARDERN

PAV, route des Jeunes, 2009 © Gérard Pétremand

PAR PATRICK LONGCHAMP

SENSIBILITÉS URBAINES

PATRICK LONGCHAMP
ARCHITECTE HES, FAS

Le développement urbain suscite de multiples réflexions, mais peine souvent à interpeller et à convaincre tant les nouveaux ensembles se ressemblent, aussi bien dans leur affectation que dans leur architecture. La périphérie est devenue le dénominateur commun de toutes les zones urbaines. Il est en effet rare de voir sortir de terre de nouveaux ensembles qui ne rappellent pas ceux de la périphérie, nous faisant assister à une homogénéisation de la diversité urbaine. Depuis quelques années, les plans directeurs ne sont plus conçus comme des plans d'architectes, mais comme des outils issus de la planification générale. Ainsi le souligne Alain Léveillé: «Celle-ci ne permet pas de lancer le débat, comme les anciens plans directeurs pouvaient le faire[2].» Il est vrai que les paramètres sont aujourd'hui nombreux et complexes, à l'image de notre société plurielle. « Les modes de vie sont étroitement liés avec les espaces dans lesquels ils se déploient[3].» «Il n'est plus pertinent de penser le territoire, le planifier, l'imaginer, pour des individus "moyens". [...] Il est au contraire essentiel d'intégrer la diversité des modes de vies à la démarche de la planification[4].» Aussi le développement du PAV est-il une chance à saisir car il s'inscrit dans un processus de mutation favorable à la diversité — une opportunité pour «faire de la ville en ville» et quitter la monotonie des grands ensembles.

> La ville est un ensemble d'hommes avant d'être un ensemble de pierres[1].
>
> ARISTOTE

La publication des résultats du concours international d'idées lancé par la section genevoise de la FAS, *Genève, 2020*[5], a révélé une notion qui, aujourd'hui, paraît incontournable: la cohabitation. Invoquée à l'échelle du quartier, elle questionne notre rapport à l'autre dans un environnement donné. La formation d'une ville, qui a toujours été faite d'un mélange de population et d'animation, est un processus questionnant la cohabitation et, par là, le degré de tolérance entre l'intime et le collectif. Prenons l'exemple de la qualité acoustique qui joue un rôle clé dans les rapports de proximité ainsi que dans l'animation et la prospérité d'une ville[6]. Elle participe pleinement à la qualité de vie, mais dépend largement de la pollution sonore. Pour évaluer et limiter cette dernière, l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) définit des valeurs de planification, de limites d'immission et d'alarme, et ce, pour différents types de bruit[7]. Ces valeurs, adaptées au degré de sensibilité (DS) de la zone exposée, sont plus basses la nuit que le jour. D'une manière générale, on considère que la périphérie se situe en DSII et le centre-ville en DSIII. Cette norme n'est pourtant pas négligeable. Si le degré de sensibilité protège les logements des bruits excessifs, il ne contraint pas uniquement les bruits routiers, mais également ceux émis par les activités. De ce fait, il régule la mixité. La liste des activités possibles en DSII n'est pas longue puisque l'artisanat est restreint ainsi que les activités culturelles et sportives regroupant des personnes[8]. Le tertiaire, acteur passif de l'animation et de la vie d'un quartier, est de facto favorisé. C'est le mode de vie qui est donc révélé par cette norme, bien plus que par la forme urbaine ou l'expression architecturale. Aussi paraît-il improbable qu'un quartier en DSII puisse «fabriquer de la ville», quels que soient son urbanisme ou son architecture.
Reliée au développement du secteur PAV, la question de la mixité peut être posée différemment puisque ce dernier est situé en DSIII. Le contexte est donc propice à y planifier un morceau de ville contemporaine, mais la pression est forte pour protéger les logements et changer le degré de sensibilité en DSII. Par exemple, le quartier des Vernets, majoritairement déplacé en DSII pour protéger les habitations, n'aura

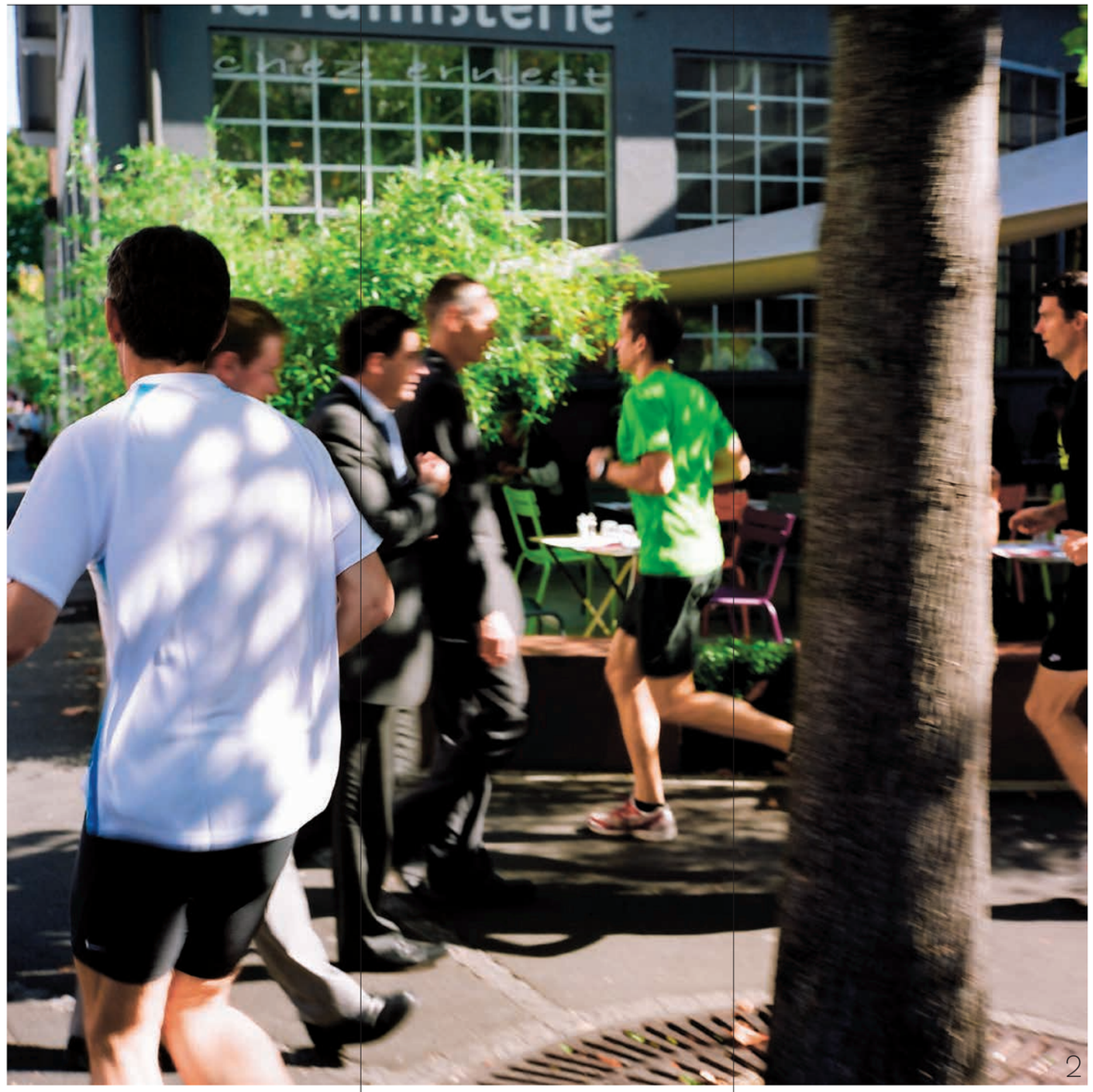

2

PAV, rue des Noirettes © Steeve luncker Gomez

que des activités tertiaires dans ses rez-de-chaussée. La restriction des types d'activité en DSII risque donc de provoquer une aseptisation de la mixité dans les nouveaux quartiers. Cet enjeu a déjà fait l'objet d'une réflexion de la part de l'État de Genève pour les secteurs des Acacias et de l'Étoile[9]. La mise en place d'une pondération des degrés de sensibilité a permis un DSIII pour les immeubles avec activités, tout en protégeant les cours intérieures des îlots pour logements par un DSII. Cette disposition vise à donner à la majorité des habitations au moins une façade en DSII comme ce qui se pratique parfois dans le reste de la Suisse[10], sans trop contraindre le type d'activité et, de ce fait, la mixité fonctionnelle. On trouve ici une forme d'équilibre qui paraît de bon augure, mais qui reste à vérifier dans les faits. Une piste à explorer pour remédier à l'appauvrissement de la diversité urbaine serait de pouvoir mieux différencier les DS de jour et de nuit. S'il est admissible de tolérer le bruit pendant la journée dans un quartier animé, le calme nocturne reste un élément essentiel à la qualité de vie urbaine et, par conséquent, à son attractivité. Vivre en ville est une aspiration qui doit être valorisée sans être vidée de son contenu. Par exemple, le développement urbain de *Mehr als wohnen* à Zurich s'est donné comme but la construction d'un quartier de ville, et non pas simplement d'un grand ensemble. Ce quartier fait aujourd'hui référence en Suisse en tant qu'habitat coopératif explorant de façon exemplaire la notion de cohabitation. Une réussite qui n'est pas étrangère à l'implication des coopératives, mais probablement aussi à sa situation particulière en DSIII.
Aux rigidités auxquelles les DS soumettent la vie sociale s'ajoute celle de la pré-gentrification. En effet, les loyers des surfaces d'activité subissent souvent des pressions

PAV, chemin de la Gravière © Steeve luncker Gomez

de rentabilité dès l'établissement des plans financiers, ce qui les rend inaccessibles pour les activités basées sur des modèles économiques fragiles ou peu orientées vers le profit. La mise en place de coopératives d'activité devrait permettre une approche transversale de la mixité. La mixité fonctionnelle a en effet des impacts concrets sur le dynamisme d'un secteur et la manière dont les citoyen·ne·s s'approprient l'espace. Elle encourage la consommation locale, les déplacements actifs et les aménagements variés favorisant le développement d'une vie de quartier. La proximité qui en découle stimule l'animation et offre une dimension humaine. Si la densité relève de la forme urbaine, la mixité – qu'elle soit fonctionnelle, générationnelle ou sociale — ne dépend pas directement de cette dernière ou de son architecture. Elle relève également d'une volonté politique. En témoigne le futur écoquartier lausannois, les Plaines-du-Loup, où l'appel d'offres à investisseurs a tenté l'intégration des questions de mixité: «Avec une idée simple: pour atteindre les mixités voulues, il faut multiplier l'implication d'investisseurs dont les valeurs, les missions et les buts diffèrent. [...] Cela fait beaucoup d'investisseurs et il faut reconnaître que cette diversité est source aussi de complexité dans la conduite du projet[11].» Le processus est donc essentiel. Garantir la diversité de la maîtrise d'ouvrage est un élément déterminant qui passe notamment par une réflexion sur les coopératives d'activité afin de renforcer la mixité de proximité, d'augmenter la porosité et de redéfinir les limites entre espace public et privé.

Dès lors, il est nécessaire de renforcer la mixité fonctionnelle dans les nouveaux quartiers en soutenant les activités plutôt qu'en les contraignant. La mise en place de degrés de sensibilité est plus importante qu'il n'y paraît et nécessite une prise de conscience. Serait-elle la nouvelle clé de voûte de la planification urbaine en Suisse ? Une concertation à l'échelle fédérale devrait être instaurée pour questionner et, peut-être, adapter l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit afin de permettre des développements urbains de qualité, en cohérence avec les aspirations contemporaines. Le plaidoyer pour un urbanisme de la mixité est lancé: la densité pourrait être une intensité et la cohabitation une opportunité.

1. Cité par Vincent Kaufmann et Emmanuel Ravalet, «Du bon usage des sciences sociales pour les urbanistes», in *L'Urbanisme par les modes de vie: Outils d'analyse pour un aménagement durable*, Genève, MētisPresses, 2019, p. 10.
2. Alain Léveillé, «Histoire et développement du territoire», in Philippe Bonhôte et al., *Genève, 2020: co-habitations: concours international d'architecture et d'urbanisme: densification du secteur Praille-Vernets-Acacias à Genève*, Gollion, InFolio, 2007, p. 85.
3. Vincent Kaufmann et Emmanuel Ravalet, *op, cit.* p. 14.
4. *Ibid.*, p. 9-10.
5. Voir *Genève, 2020*, *op. cit.*
6. Trond Maag, Tamara Kocan et Andres Bosshard, *Pour une qualité acoustique des espaces publics et résidentiels urbains,* thèse de travail pour l'oreille, 2016, publié en ligne: www.cerc-lebruit.ch/enforcement/2/240ZH_klangqualitaet [consulté le 15 juillet 2020]
7. Voir les valeurs limites d'exposition au bruit de l'OPB du 15 décembre 1986.
8. Outre l'artisanat, le DSII contraint également les théâtres, les cinémas, les salles de concert, les bars, les centres de conférences, les salles communales ainsi que les studios de danse et les salles de sport.
9. Voir le plan localisé de quartier Étoile 1 n°30044, adopté le 6 novembre 2019.
10. À l'exemple de Zurich où, pour les grands logements, il est toléré d'avoir une chambre avec un dépassement des valeurs DSII. Le DSIII est, quant à lui, appliqué pour les zones avec un taux d'activité de 20%.
11. Propos de Grégoire Junod. Entretien avec Cedric van der Poel, «C'est la multiplicité d'investisseurs au sein de chacune pièce urbaine qui génère la mixité», *Tracés: bulletin technique de la Suisse Romande*, n°01-02, 23 janvier 2019, publié en ligne: espazium.ch [consulté le 15 juillet 2020]

PAV, route des Jeunes.
En haut: inauguration d'une brasserie — DR
Ci-contre: bar alternatif © DR Foursquare

PROPOS RECUEILLIS PAR
PHILIPPE MEIER ET JEAN-PAUL JACCAUD

ENTRETIEN AVEC ROBERT CRAMER

ROBERT CRAMER
PRÉSIDENT DE
LA FONDATION PAV
ENTRETIEN
RÉALISÉ POUR
INTERFACE
LE 17 AOÛT 2020

PhM Vous êtes l'homme public qui incarne le mieux le grand projet du PAV puisque vous en êtes l'initiateur politique et, aujourd'hui, le président de la récente Fondation PAV. À ce titre, comment envisagez-vous la question cruciale de la relocalisation partielle de l'industrie et de l'artisanat ? En effet, lorsque les premières réflexions sur le PAV ont débuté, il y avait un sentiment de « ville en devenir », de « ville en friche » et de « lieu du possible ». Avec le recul, nous constatons qu'il s'agit en fait d'un secteur artisanal et industriel florissant avec des droits de superficie qui ont été reconduits, mais qui peine à se déplacer.

RC Le rôle de la Fondation PAV est d'être une interface entre le projet d'aménagement, qui relève de la direction du PAV, et la politique publique qui soutient le secteur secondaire pour laquelle la Fondation pour les terrains industriels a un contrat de prestation. Entre ces deux entités, le travail de la Fondation PAV, devenue propriétaire des terrains dans le secteur, sera d'être en contact avec le Service de l'aménagement du territoire qui désignera les périmètres où des projets de développement sont prévus. Ce sera donc à nous de trouver — avec tact — des solutions pour que les entreprises sur place soient d'accord de libérer les terrains et de vérifier que ces derniers soient développés conformément à la politique publique. Je retiens avant tout que la Fondation devra clairement fixer les critères d'indemnisation en respectant l'équité de traitement.

JPJ On parle de mixité et beaucoup d'activités tertiaires pour le PAV. Le secteur secondaire ne devrait-il pas aussi y avoir sa place ?

RC Le périmètre ne sera pas homogène. Il y aura une mixité d'activités, une mixité typologique et sociale, un morceau de ville en quelque sorte. La gare de triage restera en service, tout comme beaucoup de périmètres d'activité secondaire. Cette dernière étant de toute manière de plus en plus propre, il est de plus en plus envisageable de l'intégrer à la ville. Nous devons veiller à développer une politique industrielle forte dans le canton. Mon but sera donc que les entreprises qui seraient relocalisées soient mieux loties après qu'avant. Il serait idéal, pour celles et ceux qui le souhaitent, de pouvoir continuer leur activité dans de meilleures conditions, dans des locaux mieux adaptés. Mais il faudra définir les périmètres de leur relocalisation. Elles ou ils peuvent soit se retrouver ailleurs dans le périmètre du PAV parce qu'il y aura encore beaucoup d'activités dans le secteur, soit dans les autres zones industrielles du canton. Mais dans celles-ci, il faudra tendre vers une véritable mutation par la densité — certainement à travers la hauteur — et vers la réalisation d'espaces publics pour que la zone industrielle soit aussi un espace de jardins. Il y a de la richesse dans ces lieux.

JPJ Est-il imaginable de maintenir ce tissu industriel socialement riche au cœur de la future identité du PAV ?

RC C'est possible, mais pas sans revoir le paradigme même de la ville. On ne va pas reproduire la ville du XIX^e^ ou du XX^e^ siècle. Le PAV apportera une autre vision, celle d'une ville qui n'a jamais existé, en accord avec la période que nous vivons. Compte tenu du réchauffement climatique et du besoin de densité, la ville devra se rafraîchir au lieu de se réchauffer, maîtriser la mobilité, le flux des matières et veiller à l'organisation de rapports sociaux apaisés. C'est à ces conditions que les habitant·e·s respecteront leur quartier.

JPJ Quand vous dites « une ville qui n'a jamais existé », cela implique de faire sauter quelques verrous, notamment en termes de plans localisés de quartier (PLQ).

RC Nous n'allons pas discuter sur l'un ou l'autre des PLQ, mais sur les conditions d'octroi d'un droit distinct et permanent. Quand vous accordez des droits de superficie, vous pouvez poser des conditions, surtout en termes de qualité. Si nous le souhaitons, nous pouvons aller de manière contractuelle bien au-delà des PLQ. La seule difficulté lorsque vous posez des conditions de qualité est de savoir quelle conception de la ville vous souhaitez atteindre.

PhM Concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour les différents quartiers du PAV ?

RC Pour moi, cela signifie avoir des quartiers très arborés où les espaces publics sont dessinés avec beaucoup d'exigence. Je m'engage à tout mettre en œuvre pour avoir les ressources et les moyens de le faire. C'est un arbitrage très important qui permettra de tolérer des immeubles de grande hauteur. L'intuition du *pocket park* du plan directeur de 2007 me semblait très juste en ce sens : tout le PAV devrait être un parc. Il faut de la verdure où les gens vivent.

JPJ Vous parlez souvent d'espaces publics, mais ces derniers ne sont pas vraiment valorisés financièrement dans notre société qui, à bon escient, contrôle les coûts du logement social.

RC C'est exact. Cependant, il m'apparaît comme fondamental de commencer par l'espace public, puis de s'intéresser à la construction. C'est un changement de paradigme, de perspective : le jardin avant la maison. À Singapour, pour prendre un exemple emblématique actuel, on commence par la réalisation du jardin, en fait un parc, car on sait que la densité n'est supportable qu'avec des espaces extérieurs de qualité. Et on est d'accord de dépenser de l'argent dans ce but. À Genève, on construit l'immeuble d'abord. Ensuite, il n'y a plus de budget ou juste assez pour une vague pelouse. Cette image-là de la ville ne peut plus être donnée.

PhM Qu'en est-il des constructions ? Comment voyez-vous leur intégration dans ces lieux en devenir ?

RC Selon moi, deux éléments importants sont à même de désamorcer certaines critiques de l'architecture : l'habillage des façades et les entrées. Les entrées sont la carte de visite de l'immeuble, elles se doivent donc d'être des lieux de grande qualité. Si vous êtes créatif·ive·s, vous en aurez les moyens. Au XIX^e^ siècle, les façades étaient de qualité, réalisées par des artisans, et valorisaient l'espace public. Je préfère une belle entrée et un immeuble bien dessiné que des éléments normatifs dont on pourrait se passer. Il faudra aussi se battre pour cela.

PhM En 2005, lors du fameux discours de Saint-Pierre intronisant le nouveau Conseil d'État fraîchement élu, vous déclariez vouloir « assurer des conditions de vie répondant aux aspirations de nos résidents et de nos concitoyens ». Ces aspirations ont bien changé en quinze années, mais l'ambition demeure. Selon vous, comment cette dernière peut-elle se matérialiser pour que la population y adhère ?

RC Cette ambition doit se concrétiser en démontrant à quoi vont ressembler les espaces naturels dans le PAV. Ayant été en charge de la renaturation des cours d'eau à Genève, je pense, par exemple, que la remise à ciel ouvert de la Drize et de l'Aire sera importante pour le PAV. Quand vous parlez de la nature et des parcs, on ne doit pas raisonner qu'en termes techniques, mais en termes de projet. Quand vous remettez un cours d'eau à ciel ouvert, ce ne sont ni les hydraulicien·ne·s ni les biologistes qui doivent tout décider. Un bon projet est avant tout urbanistique ou paysager. Les deux réalisations de renaturation, qui ont reçu les plus grandes distinctions et sont étudiées dans les universités du monde entier, ont été menées par des architectes. Des indicateurs biologiques sont nécessaires car un cours d'eau se doit d'être très vivant. Mais, une fois cela fixé, commence le rôle de celles et ceux qui doivent créer une réalisation probante.

PhM Cela rejoint la question de la culture de projet absente à Genève depuis les années 1960. Il faut un ou un·e chef·fe d'orchestre qui doit s'entourer de spécialistes, mais ce n'est pas l'addition de spécialistes qui fait un projet.

RC Vous résumez parfaitement ce que je pense. Nous en sommes là, aujourd'hui, parce que personne n'ose décider. Ce n'est pas avec cette addition-là ni avec une grille de points que l'on fera une ville de qualité. Je dis avec humilité que nous apprendrons beaucoup de nos premières réalisations au PAV et que nous devrons aussi aller voir ce qui se fait ailleurs. Je serais intéressé de discuter avec les magistrat·e·s à Lausanne sur leur manière de gérer les droits de superficie ou à Lyon sur la façon dont s'est développé le quartier de La Confluence. Le travail qui nous attend est de convaincre que la notion de qualité est essentielle. Nous devons être capables de créer ensemble des quartiers poétiques, de proposer de l'enchantement à la ville, des choses inattendues. Nous n'osons peut-être pas encore le faire, mais insuffler de la poésie dans nos horizons urbains, c'est essentiel.

FAI

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS DE GENÈVE

NOUVELLE PRÉSIDENCE

Après deux années chargées, Nadine Couderq — représentante de l'AGG — remet la présidence de la FAI à l'architecte Philippe Meier (FAS) jusqu'en juin 2022, secondé par Vincent Bujard (AGI) à la vice-présidence. Pendant son mandat, elle a notamment dû gérer quelques imprévus de la vie genevoise, principalement : la gestion d'une modification à effet immédiat du règlement d'application de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), dont une mesure d'accompagnement et un report ont pu être obtenus ; le moratoire sur la cinquième zone, décrété de manière abrupte le 28 novembre 2019 par le conseiller d'État en charge du Département du territoire (DT), sans possibilité de parvenir à un assouplissement quant à son application, malgré de nombreux efforts ; la pandémie de la Covid-19 qui a déréglé le quotidien des mandataires. La présidente sortante a en outre largement contribué à la réflexion sur la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) en cours d'élaboration au sein de l'Office des autorisations de construire (OAC). Le nouveau conseil de la FAI va poursuivre ces démarches avec la même assiduité. Ce dernier remercie Nadine Couderq pour son engagement sans faille durant près de quatre ans.

GROUPE DE TRAVAIL FAI SUR LA CINQUIÈME ZONE

Au mois de mai 2020, l'Office de l'urbanisme (OU) a mandaté un groupe d'expert·e·s au sujet des mesures à prendre pour le dégel du moratoire fixé par Antonio Hodgers, le 28 novembre 2019. En amont de ces démarches, le Grand Conseil a été saisi d'un projet de loi visant à conforter la position des communes dans l'attribution des autorisations par l'entremise de leurs conseiller·ère·s municipaux·ales. Pour mémoire, la FAI a été entendue par la commission d'aménagement du Grand Conseil en octobre 2019 et a milité pour le renforcement de la planification communale à travers les plans directeurs afin de gérer la densité territoriale de la cinquième zone. Le projet de loi 12565, remanié en juin 2020, a été finalement voté en octobre avec le renforcement des plans directeurs communaux (PDCom). Ont également été introduites une taxe à la densité devant permettre aux autorités communales de financer des infrastructures et des équipements publics ainsi que l'imposition d'un usage de pleine terre.
Au sein de la FAI, une commission ad hoc a été constituée. Des propositions ont émergé, lesquelles ont été transmises aux services concernés de l'État. L'activité de cette commission pourrait se poursuivre si les mesures appliquées ne donnent pas entière satisfaction et amènent l'État à reformuler certains articles de loi ou règlements d'application.

FAI FORMATION GENÈVE

LA FORMATION COMME PILIER DE NOTRE MÉTIER

La qualité de la formation des jeunes en Suisse se base en grande partie sur la capacité des bureaux professionnels à accueillir des apprenti·e·s. Les jeunes ont des difficultés à trouver une place d'apprentissage, en particulier dans le canton de Genève qui possède proportionnellement le nombre le plus bas d'entreprises formatrices. La Commission écoles et formation (CEF) œuvre à sensibiliser les architectes, ingénieur·e·s et géomaticien·ne·s afin de construire un parc de compétences professionnelles qualifié à travers une scolarité duale.

PROCÉDURE DE VALIDATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (COVID-19)

Dans le contexte sanitaire 2020, les cantons de Genève et de Vaud ont exceptionnellement décidé de confier l'évaluation des connaissances pratiques des apprenti·e·s dessinateur·trice·s CFC orientation architecture aux bureaux-formateurs. Quant aux notes de connaissances professionnelles et de culture générale, elles ont été établies selon les notes scolaires des sept premiers semestres d'apprentissage.

ESPACE DE FORMATION À PLAN-LES-OUATES

La Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP) construit dès à présent un nouveau centre de formation dans lequel l'association FAI formation Genève louera des salles d'enseignement mutualisées avec d'autres associations patronales afin de garantir des conditions idéales à ses cours interentreprises.

FAI CAU

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Confinement, avril 2020 © Nicole Zermatten, Ville de Genève

VILLE ET TERRITOIRE À L'AUNE DE LA RÉSILIENCE

« Et si, en ces divers lieux, la ville résiste et existe, c'est que nous n'y apprécions pas seulement ce qui répond à nos besoins mais ce qui par surcroît nous rend heureux d'y habiter, d'y travailler, d'y interagir, d'y marcher, d'y voir nos amis, d'y sentir les autres présences, d'y croiser des visages inconnus, parce que nous pouvons y voir parfois réalisée, dans la qualité de l'architecture, l'idée même de ville ayant survécu à ses métamorphoses : un bien commun qui nous est cher sur un mode totalement désintéressé, un espace construit pour tous, pour nos sens, pour nos yeux, pour cette exigence et ce plaisir ressentis qu'y être citadin c'est y être aussi citoyen[1]. »
L'irruption de la Covid-19 marquera certainement un tournant. Elle a rendu visibles les invisibles, les sans-abris, les *working poors* et les aînés dans leur isolement. À l'échelle de l'habitat, le confinement a révélé de nombreuses inégalités, mais également l'importance de disposer d'une pièce en plus et d'un prolongement extérieur (balcon, loggia). À l'échelle urbaine, les rues sont redevenues des espaces publics, les squares et les parcs donnant sur le lac et les rivières ont offert une échappée et l'opportunité de faire société dans un espace commun. Des réponses sans précédent ont été avancées en matière de mobilité, d'accueil, de logement d'urgence, de soutien financier et alimentaire ainsi que de coopération et d'entraide entre voisin·e·s ou à l'échelle transfrontalière.
Dans le champ de l'aménagement, la prise en compte de la vulnérabilité, de l'incertitude, de la complexité et de l'adaptation semble en contradiction avec nos procédures normatives et le système de valeurs qui les sous-tend. Comment agir pour permettre à la ville de se transformer et de persister tout en absorbant le changement ? À l'heure de la transition écologique, la révision du plan directeur cantonal ne peut se limiter à l'ajout d'une couche pour le « verdissement », mais doit engager des mutations structurelles plus profondes. S'appuyant sur la notion de résilience[2], et notamment sur les propriétés des systèmes biologiques, l'urbanisme pourrait renouer avec une pensée systémique à partir de caractéristiques telles que la diversité sociale et biologique, la multifonctionnalité, la redondance, la modularisation, les réseaux multi-échelles et la connectivité ainsi que le potentiel de réadaptation et de réversibilité[3]. Face à un monde qui s'uniformise, la diversité du vivant, humain ou non-humain, devient une ressource pour l'organisation des villes et des territoires. Dans cette quête de résilience urbaine, la redondance incite à préserver des marges de manœuvre (foncier, bâti, tiers-lieux) pour accueillir des usages encore inconnus. A contrario, l'objectif d'efficacité est contre-productif et conduit à façonner nos rues comme des routes plutôt qu'à les dessiner comme des espaces publics multifonctionnels. Il réduit également l'aménagement du territoire à une somme de logements et d'emplois tertiaires, sans égard pour le contexte, l'histoire, la valeur des relations humaines et la diversité des activités singulières qui s'y déroulent (savoir-faire artisanaux, pratiques agricoles alternatives, lieux de sociabilité pour la jeunesse…). Enfin, la modularisation conduit à retrouver un habitat plus humain par la création d'unités de voisinage qui sont elles-mêmes intégrées au quartier et à un contexte spécifique, tout en préservant en leur sein des structures existantes ou des espaces disponibles pour faire société.

1. Marcel Hénaff, *La Ville qui vient*, L'Herne, Paris, 2008.
2. Le concept de résilience s'illustre à l'origine en physique des matériaux, à travers l'essai de Charpy (1901) qui mesure la résilience d'un matériau à sa capacité à absorber un choc en maintenant sa forme. On l'emploie de nos jours dans un concept essentiellement post-traumatique comme en témoignent les travaux de Boris Cyrulnik sur les survivant·e·s des camps de concentration nazis.
3. Jack F. Ahern, « From Fail-safe to Safe-to-fail: Sustainability and Resilience in the New Urban World », in *Landscape Architecture & Regional Planning Studio and Student Research and Creative Activity*, Amherst, University of Massachusetts, 2011.

AGA

ASSOCIATION GENEVOISE D'ARCHITECTES

COLLABORATION

La période difficile que nous traversons a permis de resserrer les liens et contacts entre le Département du territoire (DT) et l'AGA. Michel Grosfillier, président de cette dernière, et Carmelo Stendardo, vice-président, ont eu le privilège de s'entretenir avec Mme Saskia Dufresne, directrice générale de l'OAC, dans le cadre d'une interview filmée. Les sujets abordés ont été : les autorisations, la reprise des chantiers, la responsabilité des mandataires professionnellement qualifié·e·s (MPQ) et des maîtres·se·s de l'ouvrage ainsi que les attentes de l'administration et de l'AGA. L'AGA se réjouit de cette collaboration constructive avec l'une des représentant·e·s des autorités.

DÉBAT PUBLIC

L'AGA suit activement les questions relatives à l'exercice de la profession d'architecte et s'engage dans les débats publics suscités par les actions politiques. Après s'être inquiétée des conséquences du moratoire sur la cinquième zone, du calendrier à mettre en place et de l'impact sur les emplois du secteur dans le canton de Genève, l'AGA participe activement et de manière constructive aux groupes de travail créés ad hoc pour porter la voix des professionnels auprès des autorités.

CENTENAIRE

Dans le cadre des préparatifs du centenaire de l'AGA en 2022, le comité en profite pour réfléchir sur le positionnement actuel et sur le développement de l'association. Il s'agit de faire reconnaître la profession d'architecte par tou·t·e·s les acteur·trice·s concerné·e·s et de poursuivre la mission de l'association pour que l'enrichissement culturel par l'architecture perdure.

FAS

FÉDÉRATION DES ARCHITECTES SUISSES

ÉCRIRE ET DÉCRIRE

Les activités de la FAS se sont concentrées sur la relation entre le bâti et l'écrit au cours des derniers mois. En période de haute conjoncture, le travail des architectes est souvent happé par le rythme rapide des mandats, laissant peu de place à la réflexion théorique. La FAS a ainsi souhaité marquer une pause pour réfléchir à la complexité des changements et à leur impact sur l'environnement construit. Dans ce contexte particulier, plusieurs projets éditoriaux ont été menés par la FAS. Tout d'abord, la collection de publications des *Ensembles urbains* qui décrit et documente plusieurs exemples significatifs genevois par des relevés, des dessins et des photographies. Dix numéros ont déjà parus et trois autres sont en préparation : *Cité Balexert* par Andrea Bassi, *Rue Caroline* par Jan Perneger et *La Gradelle* par Pascal Tanari. Ces ouvrages peuvent être commandés à : fas.e.u@bonnet-architectes.ch. Ensuite, le travail de documentation monographique des architectes genevois de la modernité se poursuit avec la parution prochaine du cinquième cahier, consacré à Georges Addor, sous la direction de Nicolas Vaucher. Enfin, un recueil de douze textes écrits par plusieurs membres de la FAS, les *Ensembles d'écrits*, sera publié en 2021.

SIA

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES, SECTION GENÈVE

SONDAGE SUR LE MORATOIRE EN CINQUIÈME ZONE

À l'initiative de la Commission des relations territoriales (CRT) de la SIA-GE, un sondage sur le moratoire adopté par le DT sur l'application de l'art. 59 al. 4 LCI a été mené cet été. L'objectif était double : mesurer l'impact de cette décision sur l'activité des membres de la SIA et les interroger sur le fond. Ces derniers ont été nombreux à répondre, conférant aux résultats une valeur significative.
Le moratoire, économiquement lourd pour certain·e·s, suscite une indignation générale. La brutalité de la décision, le manque de concertation avec les professionnel·le·s, l'absence de visibilité sur les délais et l'issue des dossiers bloqués ont été mal vécus. En revanche, une grande majorité des membres de la SIA comprend et partage les questionnements suscités par l'application systématique de la dérogation autorisée par l'art. 59 al. 4. Les commentaires soulignent l'importance de renforcer la qualité architecturale. De plus, 50% des participant·e·s souhaitent que l'occasion soit saisie pour s'interroger sur le développement du territoire. La densification de la zone villas est identifiée comme l'une des solutions à la nécessaire production de logements, mais les membres soulèvent l'importance de la diversification des formes urbaines, des tissus et des typologies. Une vision sur l'évolution de la ville à long terme, à laquelle les professionnel·le·s seraient associé·e·s, est également attendue. La mutation de la zone villas est clairement identifiée comme une problématique territoriale où intérêt public et privé doivent cohabiter. Pour cela, le PDCom est perçu comme l'outil de planification pour sortir du coup par coup, même si son délai d'établissement est sujet d'inquiétude. En revanche, les membres de la SIA ne souhaitent pas que l'instruction des autorisations de construire soit confiée aux communes, plus fragiles face aux pressions des propriétaires. Ils attendent que le politique fasse preuve de courage à tous égards.

RÉVISION DES RÈGLEMENTS POUR PRESTATIONS ET HONORAIRES SIA 102, 103, 105 ET 108

Depuis le 1er janvier 2020, les règlements révisés concernant les prestations et les honoraires SIA 102, 103, 105 et 108 (édition 2020) sont en vigueur, conformément à l'accord passé avec la Commission de la concurrence (COMCO). La révision a porté principalement sur la suppression de l'article 7 relatif au calcul des honoraires selon le coût de l'ouvrage. Elle initie une période inédite, vécue avec une certaine incertitude par de nombreux·ses professionnel·le·s de la construction, durant laquelle aucune méthode de calcul des honoraires n'a été proposée par la SIA, laissant à chaque mandataire la liberté de la méthode qu'il souhaite appliquer. Afin de soutenir les professionnel·le·s, la SIA organise des cours de référence dans toute la Suisse sur la question du calcul des honoraires. Engagée par la SIA depuis 2019, la révision des règlements concernant les prestations et honoraires est menée sur deux fronts. Dans le cadre de l'assemblée des délégués 2020, la SIA s'est tout d'abord fixé comme objectif l'élaboration d'un outil de calcul du temps nécessaire qui soit conforme aux exigences de la COMCO dans un délai de cinq ans. Le projet, qui a débuté depuis plusieurs mois déjà, nécessite un important travail de structuration et de collecte pour mettre en place une base de données. En parallèle, une révision des prestations a été lancée par les commissions concernées et doit aboutir d'ici à 2022-2023. Pour la première fois, la révision de ces règlements est menée pour toutes les spécialisations afin d'assurer l'harmonisation des prestations, des phases et des terminologies utilisées. Les thèmes concernés sont : la qualité des prestations, le rôle du mandataire, l'adaptation aux processus numériques de construction, le développement durable et la définition des livrables de fin de phase.
Malgré le contexte particulier et sans pouvoir affirmer qu'un nouvel instrument de calcul des honoraires sera recommandé ultérieurement par la SIA, la révision en cours est une opportunité.

JOURNÉES SIA

Les Journées SIA de l'architecture et de l'ingénierie contemporaines constituent un rendez-vous d'envergure nationale incontournable pour les amateur·trice·s de la culture du bâti. Lancée en 2006 dans le canton de Vaud, la 15n avait alors proposé trente-sept réalisations à découvrir. Forte de ce premier succès, la manifestation s'est étendue aux cantons voisins pour progressivement rayonner sur l'ensemble du territoire suisse. Depuis 2012, chaque deux ans, ce sont plus de 20'000 personnes qui accèdent à près de 300 réalisations inédites en présence de leurs concepteur·trice·s. Les Journées SIA offrent un instantané de la construction suisse contemporaine. Tous les types de bâtiment (habitations individuelles, logements collectifs, espaces publics, lieux culturels, ouvrages d'art, etc.), neufs ou rénovés, sont mis à l'honneur. Cette diversité permet de satisfaire les attentes du public, mais également de rassembler jeunes professionnel·le·s et spécialistes reconnu·e·s. Exposition majeure de la scène architecturale suisse, elle donne accès à des lieux, parfois étonnants, souvent inaccessibles. Une occasion unique, à travers des visites in situ, de découvrir un échantillon de la production architecturale actuelle, d'appréhender les enjeux du développement urbain et de comprendre le rôle des professionnel·le·s dans l'amélioration du cadre de vie. Pour leur onzième édition, les Journées deviendront romandes et auront lieu le week-end du 28 au 30 mai 2021. Les inscriptions seront ouvertes en janvier prochain.

AGG

ASSOCIATION GENEVOISE DES GÉOMÈTRES

LA BASE DE DONNÉES DU CADASTRE ÉVOLUE

À la suite de la révision du registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL), plusieurs modifications sont à apporter au contenu de la base de données cadastrales du canton de Genève d'ici fin 2020, en particulier:
– l'attribution d'une adresse à tous les bâtiments: les adresses officielles sont reliées aux bâtiments principaux (p. ex. rue du Port 18 pour l'habitation); des adresses non officielles avec index sont affectées à tous les autres bâtiments de la parcelle (p. ex. rue du Port 18.1 pour le garage annexe);
– la possibilité d'attribuer plusieurs adresses à un même et unique bâtiment lorsque celui-ci a plusieurs entrées;
– tous les bâtiments de moins de 6m^2 sont supprimés de la base cadastrale;
– les bâtiments portant les désignations «Autre bât. < 20m^2» ou «Autre bât. 20m^2 et plus» sont reclassés selon de nouvelles désignations explicites — cette modification concerne 14'300 bâtiments du canton de Genève;
– les vérandas n'apparaissent plus en tant que telles, car elles sont fusionnées avec le bâtiment principal adjacent (suppression du bâtiment-véranda de la base cadastrale avec superposition par un objet décrivant l'emprise de la véranda);
– l'année de construction, ou du moins l'époque de construction, de chaque bâtiment est renseignée;
– la création d'une nouvelle couche de bâtiment intitulée «bâtiment spécial» permettant la gestion des constructions provisoires (p. ex. l'Opéra des Nations, les pavillons scolaires provisoires, les containers de «base vie» pour les chantiers importants, les pavillons pour sans-abris...).
Toutes ces modifications ne sont pas sans conséquences pour les ingénieur·e·s géomètres officiel·le·s de l'AGG. En effet, les développements informatiques de nos chaînes de traitements spécifiques doivent être adaptés et complétés afin de permettre l'extraction et l'exploitation des données cadastrales selon le nouveau modèle. Pour les bureaux de l'AGG, il s'agira également d'assurer l'intégration correcte et complète des nouveaux objets relevés dans le cadre des travaux de mise à jour permanente de la mensuration (cadastrations, mutations parcellaires, etc.) dans la base cadastrale officielle.

LIRE

FRUCTUS

L'ouvrage, qui paraît aux éditions Infolio (version française) et Birkhäuser (version anglaise), retrace vingt années de production locale des acteurs engagés de la scène architecturale genevoise que sont Mireille Adam Bonnet et Pierre Bonnet.

Sous la direction de Bruno Marchand qui en signe la préface, les quelques 450 pages témoignent d'une œuvre riche et variée, dont le cœur de réflexion projectuel se concentre sur le logement collectif. Le livre se construit autour de trois thèmes: «Profondeur de champs», «Étiré — Plié — Coulé» et «Optimiser — Séjourner» qui instaurent un fil narratif. Le lecteur est conduit dans l'intimité de la «recherche patiente» des architectes par la scansion de brèves légendes qui, imaginées comme des espèces de boîtes à dess(e)ins, explicitent leur démarche de projétation. En regard de nombreuses photographies, les éléments de la représentation iconographique que constituent les croquis, les plans «orthographiques» et les maquettes permettent de mieux saisir la genèse et le développement poétique de la douzaine de réalisations présentée.

Bruno Marchand (dir), Atelier Bonet Architectes, *Fructus,* Gollion, InFolio, 2020 (édition française). Bruno Marchand (ed), Atelier Bonet Architects, *Fructus,* Bâle, Birkhäuser, 2020 (édition anglaise).

VOIR

UNE CULTURE DE L'ARCHITECTURE

Une culture de l'architecture, tel est le titre de l'ambitieuse exposition qui souhaite mettre en valeur l'outil démocratique singulier dont la Suisse dispose: le concours d'architecture et d'urbanisme. Source d'inspiration pour d'autres pays, cette pratique est reconnue au niveau international pour son exemplarité dans l'attribution de mandats publics. Fondamentale pour l'évolution des réflexions sur l'architecture, l'urbanisme et l'acte de construire, elle a une grande influence sur la qualité des villes et, par conséquent, de la vie quotidienne. Source d'innovation, cette forme de concurrence ouverte et équitable permet de faire éclore de nouveaux talents parmi les jeunes générations. Le concours d'architecture et d'urbanisme constitue un outil remarquable pour répondre concrètement aux défis environnementaux, architecturaux, urbains, sociaux et économiques d'aujourd'hui et de demain.

Par une approche didactique portée par plusieurs médias, l'exposition soulignera l'évolution de la pratique du concours d'architecture et d'urbanisme et son rôle déterminant dans la mise en place d'une culture du bâti de qualité en Suisse. Elle montrera comment une gestion urbaine faite par des politiques proactives recourant à des mises en concurrence diverses — du concours d'idées au concours de projets —, peut favoriser une meilleure gestion des villes et contribuer à une fabrique urbaine plus démocratique, durable et inclusive.

Visant un public large, l'exposition sera inaugurée au Pavillon Sicli à Genève, en avril 2021. Elle sera ensuite présentée à Rio de Janeiro, avec l'appui officiel de Présence Suisse et du Consulat général de Suisse, lors du 27e Congrès mondial des architectes en juillet 2021. Rappelons que Rio a été désignée par l'Unesco capitale mondiale de l'architecture en 2020. De retour en Suisse en 2022, l'exposition sera accueillie par plusieurs villes.

Membres du comité de l'association Le concours suisse: Olivia de Oliveira, Cédric Van der Poel, Marcio Bichsel, Serge Butikofer, Didier Collin, Gabriela Marcovecchio et Giorgio Pesce

DÉBATTRE ET CONSTRUIRE

L'automne 2020 a été le théâtre d'une contestation fort discutable et parfois très brutale causée par des actions de blocage de projets, des menaces de référendums, des articles de presse à la limite de la diffamation et des lettres ouvertes ou prises de parole désordonnées. Les auteur·trice·s de ces manœuvres et de ces brûlots évoquent le débat, mais peut-on raisonnablement s'y référer quand le jeu malsain consiste à critiquer et à bloquer toute possibilité d'action? La situation est préoccupante et il est urgent d'instaurer un débat fécond, structuré et apaisé si nous voulons répondre aux enjeux auxquels nous faisons actuellement face.

Il est nécessaire aujourd'hui, davantage encore qu'hier, de garder un esprit critique et de s'interroger. Il convient d'admettre que l'on ne sait pas tout et qu'une part de confiance, voire d'expérimentation, doit être ménagée: constater avant de juger. Dans cette période où l'on construit autant que dans les années 1960, le rôle des autorités publiques, des architectes, des urbanistes et des ingénieur·e·s doit rester au centre du débat sur l'aménagement du territoire, sans se dédouaner de la lourde responsabilité qui est engagée vis-à-vis de la collectivité.

Genève fait actuellement face, et pour les années à venir, à des enjeux colossaux. Nous avons le devoir de répondre urgemment aux besoins de sa population dont la croissance démographique est vertigineuse. Le taux de vacance quasi inexistant des logements, la flambée des prix des loyers, l'augmentation du temps de parcours sont autant de problèmes qui ne font que grandir.

Le risque d'une scission de notre société genevoise entre les nantis et les démunis est réelle. Les demandes de logement d'urgence à l'Hospice général ont explosé, tout comme les expulsions de logements à cause de l'incapacité de leurs occupant·e·s à payer les loyers. Les listes d'attente pour les logements d'utilité publique sont d'une ampleur jamais vue. Si nous ne prenons pas la mesure de ce qui est en train de se jouer, nous pourrions assister à une paupérisation galopante, exacerbée par la crise sanitaire, dont les files d'attente pour une distribution alimentaire devant les Vernets ont été un symbole choquant.

Voir, en face de ces mêmes files d'attente, un projet important de logements d'utilité publique bloqué par des contestataires qui ne se sont pas manifestés lorsque le débat était possible, souhaitable et utile est indécent. Critiquer et bloquer, c'est nier tout le difficile travail de concertation des maîtres d'ouvrages, des associations de mandataires et des pouvoirs publics. Ce n'est pas leur rendre hommage d'avoir impliqué la population de manière si scrupuleuse et engagée pour tendre à une culture du bâti de qualité, notion on ne peut plus collective que la Confédération a récemment reconnue comme l'un des piliers de notre bien commun.

Ce sont sur ces bases qu'il s'agit désormais de reconstruire une vision partagée de la ville de demain. Mais ce débat doit être mené ensemble, avec les différences et les sensibilités de chacune et de chacun, à l'image de ce qu'a su démontrer la population tout entière lors la crise sanitaire tant en termes d'acceptation que de résilience.

CONSEIL DE LA FAI, NOVEMBRE 2020

P.P.
CH — 1211
Genève

LA POSTE

fai
Fédération
des associations
d'architectes
et d'ingénieurs
de Genève

CP 5278
1211 Genève 11

Associations constitutives et membres de la FAI :

AGA Association genevoise d'architectes
AGG Association genevoise des géomètres
AGI Association genevoise des ingénieurs
FAS Fédération des architectes suisses, section Genève
SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes, section Genève

Associations, commissions, archives et informations sur le site de la FAI : fai-ge.ch

Abonnement : interface@fai-ge.ch